Irénikon

C. KOROLEVSKIJ

L'UNIATISME

COLLECTION : Nos 5 - 6.

PRIEURÉ D'AMAY S/MEUSE

1927


5-6

CIRILLO KOROLEVSKIJ

Prêtre du rite byzantin,
Attaché à la Bibliothèque Vaticane,
Consulteur de la S. Congrégation Orientale
et de la Commission Russe,
Secrétaire de la Rédaction du « STOUDION »

L'UNIATISME

DÉFINITION. — CAUSES. — EFFETS.
ÉTENDUE. — DANGERS. — REMÈDES.

IRÉNIKON-COLLECTION

Nos 5-6

PRIEURÉ D'AMAY S/MEUSE

1927

TABLE DES MATIÈRES

I. — Préambule : double acception et double forme du mot Union en polonais, en russe et en grec.

I. Ce que c'est que l'Uniatisme. — 2. Sens péjoratif de la deuxième forme ci-dessus indiquée. — 3. Ce que c'est que l'Union des Eglises. — 4. Ce que c'est que l'Uniatisme. — 5. Faits sur lesquels s'appuie la conception de ce dernier. — 6. Qu'elle n'est pas seulement le fait des dissidents.

II. Les causes de l'Uniatisme. — 7. *a*) l'ignorance de l'Occident vis-à-vis des choses de l'Orient. — 8. *b*) l'ignorance du clergé oriental au moment de son accession à l'Union. — 9. *c*) le fait que les groupes redevenus catholiques n'ont presque jamais été qu'une minorité. — 10. *d*) la situation sociale des catholiques de rite oriental. — 11. *e*) l'absence de culture propre dans les milieux catholiques orientaux. — 12. *f*) les défauts humains. — 13. *g*) la pression latine. — 14. *h*) la cause des causes : le schisme.

III. Les effets de l'Uniatisme. — 15. *a*) Dans la culture théologique, dogmatique, polémique et morale. — 16. *b*) Dans la législation canonique. — 17. *c*) Abandon du costume ecclésiastique oriental. — 18. *d*) l'uniatisme liturgique : style et aménagement des églises, ornements liturgiques, textes euchologiques. Exemples concrets. — 19. *e*) L'uniatisme ascétique.

IV. L'étendue du mal uniate. — 20. En matière théologique. — 21. En matière juridique. — 22. Dans le costume. — 23. En matière liturgique. Cinq stades dans l'uniatisation progressive. — 24. Dans l'ascèse.

V. Dangers de l'Uniatisme. — 25. *a*) Il est la contradiction vivante et tangible des promesses des Papes. — 26. *b*) Impuissance foncière de l'Uniatisme à être le trait d'union entre dissidents et catholiques. — 27. *c*) Que l'Uniatisme est mauvais en soi. — 28. Les actes pontificaux qui semblent le confirmer : leur explication historique. — 29. Examen plus détaillé d'un bref de Pie IX du 13 mai 1874 au métropolite de Halyc.

VI. Les remèdes à l'Uniatisme. — 30. *a*) La volonté de notre part d'en finir avec lui. — 31. *b*) L'entretien et la tenue de nos Séminaires. 32. *c*) La séparation en deux classes des œuvres dirigées par les auxiliaires latins. — 33. *d*) L'obéissance aux prescriptions de la Constitution de Léon XIII **Orientalium.** — 34. *e*) L'élimination graduelle des hybridismes. — — 35. La manière de procéder à cette dernière. — 36. *f*) Le respect de la dignité du rite oriental. — 37. *g*) Le développement de la pratique du célibat.

N.-B. — Les chiffres renvoient à la numération progressive du texte.

L'UNIATISME

1. — Le mot *uniatisme* est un vocable récent, nous dirons presque un néologisme. Par contre, le mot *uniate,* dont il dérive, l'est un peu moins. On désigne couramment en français, sous le nom d'*Uniates,* les chrétiens de rite oriental rattachés à la communion du Saint Siège romain. On dit aussi quelquefois les *Unis,* et ainsi, par apposition, les *Grecs-Unis,* les *Arméniens-Unis,* les *Bulgares-Unis.*

L'expression *Union,* entendue dans ce sens, a pénétré dans les langues européennes seulement au XVII[e] siècle, à la suite de l'*union* ecclésiastique conclue à Brest, en Lithuanie, l'an 1596, au retour de la délégation ruthène qui était allée renouveler à Rome, à la fin de l'année précédente, l'ancienne *union* de la métropole de Kiev avec l'Eglise romaine : première en date parmi les retours modernes par grandes masses à la communion catholique des chrétiens que le schisme de Photius et de Cérulaire en avait séparés.

Rien d'étonnant, par suite, à ce que ce vocable nouveau soit d'origine polonaise. Jusqu'alors, on écrivait en latin : lorsque l'on disait *Unio Ecclesiarum,* on entendait par là tout simplement ce que nous appelons l'*Union des Eglises.* Cette Union, qui est celle que nous poursuivons, on y a pensé dès que le schisme eut consommé son œuvre à Constantinople. L'illustre jésuite Pierre Skarga (1536-1612), qui en fut l'un des plus zélés promoteurs parmi les Ruthènes, emploie encore, en 1577, dans l'ouvrage qu'il consacre à la question, l'expression classique propre à la langue polonaise : *jednosc.* Ce n'est que plus tard que le mot *unia,* qui a fini par acquérir droit de cité dans la langue, commence à se faire jour. Comme il n'y a pas de mots nouveaux sans des besoins nouveaux, surtout à propos d'une question ecclésiastique remontant déjà à plusieurs siècles, nous pouvons

déjà soupçonner que les deux mots polonais *jednosc* et *unia,* que nous sommes habitués à rendre en français par le seul terme d'*Union,* désignaient déjà deux choses différentes.

Du polonais, le même dualisme d'expressions a passé tout naturellement au russe. Le mot classique russe pour rendre le concept d'*Union des Eglises* est *soedinenie* : c'est celui qu'emploiera sans hésiter tout Russe pour indiquer, par exemple, une *réunion* possible de son Eglise orthodoxe avec une autre confession religieuse : néanmoins, lorsqu'il en vient à parler de l'union entre la métropole de Kiev et le Saint Siège conclue en 1596, ou de tout autre fait analogue dans l'histoire ecclésiastique moderne, il se servira immédiatement du mot *unija,* qui n'est point russe, mais désigne pour lui quelque chose de tout à fait particulier. Un Grec fera de même : sa langue lui fournit le mot *énosis,* qui est toujours en usage; mais, lorsqu'il voudra rendre le concept qui nous occupe, il emploiera volontiers celui d'*Ounia,* qui n'est pas plus grec que le mot *unija* n'est russe ou le mot *unia* polonais.

C'est précisément cette différence de concept que nous voulons rendre exactement en français par le mot *uniatisme,* avec le dessein de l'opposer nettement à *union.* Ce que c'est que l'Union des Eglises, tous nos lecteurs le savent : c'est le rétablissement de l'état de choses qui existait avant le schisme. Ce qu'il faut entendre par *uniatisme ecclésiastique,* par *uniatisme* tout court, c'est ce que les pages qui vont suivre ont pour objet d'exposer.

I

2. — Il n'est pas nécessaire d'aller plus loin pour que le lecteur ait déjà deviné l'acception péjorative qui s'attache, dans la bouche du Russe ou du Grec, aux termes étrangers d'*Unija* et d'*Ounia.* Dans la langue polonaise, le terme *Unia* revêt, que celui qui l'emploie en ait conscience ou non, une nuance méprisante. Nous voulons bien que le mot soit tellement passé dans la langue que personne n'y fasse plus attention : il n'en est pas moins vrai que, si l'on n'avait eu à exprimer quelque chose d'inférieur, de second ordre, on n'aurait pas forgé ce vocable nouveau, d'origine étrangère, et cela dans un idiome particulièrement riche.

Qu'est-ce donc que l'*Union des Eglises,* et qu'est-ce que l'*Uniatisme ?*

3. — L'*Union des Eglises,* c'est la communion fraternelle, de tous les chrétiens, à quelque race ou à quelque rite qu'ils appartiennent, sous un même pasteur suprême établi de droit divin, le successeur du bienheureux Pierre, le Pape et Patriarche de Rome.

Cette communion fraternelle s'exprime par la profession des mêmes dogmes, entendus et expliqués d'après la même tradition, qu'elle ait ses tenants en Orient ou en Occident, abstraction faite des opinions d'école demeurées libres.

C'est le même respect professé mutuellement pour des rites qui ont été nécessairement en se diversifiant, mais qui, ayant tous une origine aussi légitime, accompagnent, sous des aspects divers, la participation aux mêmes canaux de la grâce qui sont les sacrements également admis par tous. Par conséquent, cette variété de rites ne saurait servir de prétexte à une moindre estime mutuelle ou à une différence de traitement : ils jouissent d'une égalité parfaite sous le rapport de leurs prérogatives ou de leurs rapports communs. Conservés aussi jalousement les uns que les autres comme une tradition sainte, ils sont susceptibles de se développer selon les besoins de la piété, mais chacun garde son esprit et ses traditions propres, sa forme liturgique particulière. Si des emprunts mutuels ont lieu, ils se font en tenant compte de tous ces facteurs.

C'est enfin une discipline égale pour tous dans ses lignes maîtresses, allant en se diversifiant selon les nécessités des temps ou des lieux, mais qui n'est jamais imposée par un élément à un autre uniquement parce que l'un est considéré par définition comme supérieur et l'autre comme inférieur.

Telle était la situation qui existait avant le schisme, telle est celle que nous proclamons être le véritable esprit de l'Eglise héritière des promesses du Christ, de l'Eglise *œcuménique,* que nous appelons plus communément l'Eglise *catholique.* Telle est celle que nous entendons rétablir, nous et tous les chrétiens de bonne volonté qui ne cherchent que l'accomplissement de l'ordre du Christ : *Qu'ils soient un.*

4. — L'*Uniatisme,* tel que le conçoivent ceux qui, en russe

et en grec, emploient les termes que nous traduisons ainsi, et tel que pratiquement l'exprime un mot qui, bien que d'origine polonaise, n'est nullement restreint aux pays où le polonais est la langue de la culture intellectuelle, c'est tout autre chose. Evidemment, il repose, tout comme le catholicisme, sur l'acceptation de la primauté d'honneur et de juridiction du Pontife romain, mais la conception qu'il en laisse entrevoir est bien plus celle du pouvoir d'un maître que celle de l'autorité ferme, mais essentiellement douce, d'un père.

Les dogmes de la foi sont et doivent être les mêmes de part et d'autre, mais, dans leur expression et dans les preuves qu'on en donne, la terminologie occidentale lentement élaborée par les scolastiques du moyen-âge est ouvertement préférée, et un vague soupçon d'hérésie ou du moins de tendance à l'hérésie plane sur quiconque préconiserait celle employée plus communément par les anciens Pères grecs ou orientaux. On trouve excellent le fait si naturel, de la part d'un catholique, de faire appel aux définitions des Conciles de Trente et du Vatican et à l'autorité de saint Thomas d'Aquin : on comprend moins une sorte de besoin de remonter jusqu'aux anciens Conciles œcuméniques, y compris même celui de Florence, et à regarder par dessus saint Thomas jusqu'à saint Jean Damascène ou saint Sophrone. Dans les opinions d'école, on n'aura rien à dire tant que l'Oriental catholique adoptera les théories scotistes ou molinistes, mais on se demandera pourquoi il tient tant aux deux Cyrille et aux trois Hiérarques : les docteurs occidentaux ne les ont-ils pas expliqués et, qui sait, peut-être surpassés ? Cet attachement jaloux à des autorités si anciennes ne serait-il pas un dernier souvenir de l'esprit de schisme ?

Les rites liturgiques ont tous assurément une origine sainte, ayant été institués ou pratiqués par nos Pères communs dans la foi. Mais le fait qu'à Rome, dans cette Eglise éminemment apostolique empourprée du sang du Prince des Apôtres, on suit un rite qui semble s'être vraiment identifié avec le catholicisme lui-même, par le nombre de ses adhérents et leur dispersion sur les deux continents, le fait que ce rite soit depuis de longs siècles celui que suit exclusivement le Vicaire du Christ, ne lui donne-t-il pas une véritable primauté ? S'en rapprocher extérieurement, adopter ses dévotions particulières, n'est-ce pas faire preuve d'un catholicisme plus sûr ?

Agir ainsi, n'est-ce pas éloigner plus sûrement tout soupçon de schisme ou d'hérésie ? La langue latine elle-même ne serait-elle pas une des manifestations extérieures de l'unité de l'Eglise ? Y a-t-il un rite qui interprète mieux l'adage *Lex orandi, lex credendi ?* Les rites orientaux offrent-ils les mêmes garanties d'orthodoxie ? Y trouve-t-on les mêmes secours pour la piété et par suite pour le salut éternel ? Ne sont-ils pas des formes rudimentaires du culte, et celui-ci n'a-t-il pas atteint son épogée dans cet autre rite vraiment universel ? Puisqu'il en est ainsi, ne doit-on pas adopter l'opinion la plus sûre, et considérer les rites orientaux comme une marque de tolérance maternelle de la part de l'Eglise pour des enfants encore faibles ? Si cette dernière tendance paraît exagérée, n'est-il pas moins opportun et même parfois nécessaire que les catholiques montrent leur aversion du schisme et de l'hérésie en rapprochant leurs formes extérieures de prière et de culte de celles de l'Eglise *maîtresse* de toutes les autres ? Est-on bien sûr, au fond, que la communauté de rite ne serait pas un préservatif particulièrement efficace contre tout retour au schisme ? Qui comprend ces textes écrits dans des langues peu connues, parfois encore manuscrits ? Du fait de leur rite, les catholiques orientaux ne sont-ils pas dans une véritable infériorité, et, s'ils y sont réellement, leurs prélats et leurs prêtres ne sont-ils pas d'un rang inférieur ? N'est-ce pas faire preuve de supériorité de vues, d'élévation morale et sociale, que de se rapprocher, pour autant qu'on le peut, du culte extérieur universel ou quasi-universel de l'Eglise ?

Et la discipline ? Les premiers Conciles, si vantés par les Orientaux qui d'ailleurs ne les lisent guère, n'ont-ils pas légiféré pour toute l'Eglise ? Pourquoi ce pouvoir serait-il dénié, au moins pratiquement, aux Conciles postérieurs ? N'est-il pas plus avantageux, dans une seule Eglise, de n'avoir qu'une seule discipline ? Les juristes les plus habiles, Justinien lui-même le confesse, ont toujours été les Romains. D'ailleurs, la discipline orientale a tellement été infectée de césaropapisme, que sa conservation elle-même est un péril pour l'unité de l'Eglise et la pureté de la foi. Pourquoi cet entêtement des Orientaux à ne point vouloir des prescriptions disciplinaires du Concile de Trente et des différentes Congrégations romaines, puisque la foi est la même, le Chef est

le même ? N'y a-t-il pas là encore un vieux reste de l'esprit de schisme ? D'ailleurs, le désordre disciplinaire de bien des Orientaux, malgré les canons qu'ils invoquent à tout moment, n'est-il pas la meilleure justification d'un autre adage : *Graeci sine lege vagantur ?* Les meilleurs, parmi les catholiques orientaux, ne sont-ils pas ceux qui ont adopté le plus possible la législation occidentale ? N'est-ce pas servir en réalité la cause du catholicisme, que de préparer l'avènement du jour où le premier canon du Code récemment promulgué n'aura plus de raison d'être ?

5. — Telle est, dans toute sa crudité, la conception *uniate* du catholicisme oriental. Telle est l'idée que s'en font à peu près tous les dissidents, surtout les plus instruits. Telle est, par suite d'un malheureux concours de circonstances qui a réussi à arrêter depuis longtemps tout mouvement sérieux vers la véritable Union, — celle que nous décrivions en premier lieu et celle qui a présidé aux anciennes négociations — la théorie et la pratique d'un trop grand nombre de catholiques par ailleurs zélés et méritants. Des faits regrettables, qu'il est inutile de chercher à dissimuler ou à expliquer autrement que par leurs véritables causes, ont engendré, affirmé, maintenu et fait presque passer en axiome une conception erronée. D'aucuns diront même qu'en affirmant hautement qu'elle est erronée et néfaste, nous commettons une bien grande hardiesse, et que nous risquons d'être démentis par nos propres supérieurs. D'autres diront qu'ils ont beau chercher à comprendre : les faits sont là, tangibles, patents, appuyés par des documents solennels. — « Dans ces conditions, ajoutent ces derniers, vous n'êtes pas de bonne foi : vous cherchez à induire en erreur. L'Eglise romaine ne cherche qu'à tromper l'Eglise orthodoxe de l'Orient en lui parlant d'union, car l'Union, ce n'est pas la vraie union : c'est l'Uniatisme : nous le voyons par les faits. »

Et l'on articule des noms propres. « Voyez les Maronites du Liban, unis à l'Eglise romaine depuis le douzième siècle. Voyez l'Eglise ruthène, soit celle qui a disparu en 1839 et 1875, soit celle qui subsiste en Galicie : celle-ci cependant n'est catholique que depuis deux siècles. Voyez l'Eglise chaldéenne du Malabar, unie presque en même temps que la métropole de Kiev. Voyez les communautés albanaises du

sud de l'Italie, devenues toutes catholiques au XVII[e] siècle. N'étaient-elles pas aux portes de Rome ? Voyez presque toutes, sinon toutes les petites communautés catholiques de l'Orient asiatique. Leur union ne date que du XVIII[e] siècle pour la plupart. Voyez les Roumains de Transylvanie, les Ruthènes de Podcarpathie, les Serbes croatisés. Ils sont catholiques depuis deux siècles, deux siècles et demi, trois siècles au plus. Voyez les Arméniens de Pologne, ceux de l'ancienne Hongrie : leur union est des XVII[e] et XVIII[e] siècles. Allons plus loin : voyez l'uniatisme qui menace les Bulgares, chez lesquels l'Union ne date que de 1860. Voyez les pauvres Ethiopiens, auxquels personne ne pense, dont l'Eglise est encore en voie de formation. Vous n'avez guère à nous objecter que les Grecs : patience, il y a quinze ans, ils n'étaient pas deux cents : leur tour viendra. Les faits, vous pouvez les nier : vous êtes excusables, vous écrivez en Occident, dans le silence de votre cabinet. Vous n'avez pas vu l'Orient. Mais nous, nous le connaissons, parce que nous y vivons. Nous voyons ce que nous sommes, ce que nous entendons rester, et nous voyons ce que sont devenus lentement, mais sûrement, vos catholiques orientaux. Assurément, ce ne sont pas encore des Latins. Rome est trop prudente. Mais ce ne sont déjà plus des Orientaux comme nous. Ce sont des *Uniates*. Or, c'est ce que nous ne voulons pas être. L'ancienne Autriche avait un terme qui exprimait fort bien la situation : son administration, si méthodique, distinguait expressément entre « catholiques romains », « catholiques grecs » et « Grecs orientaux ». Or, nous sommes « Grecs orientaux », nous entendons le rester et ne pas devenir « catholiques romains », c'est-à-dire Latins; et, pour cela, nous ne voulons pas devenir « catholiques grecs » : car l'Union, entendue de cette manière, c'est un véritable pont pour passer au latinisme. »

Nous aurons certainement pour ces pages des lecteurs qui seront entrés en contact avec des orthodoxes instruits; qu'ils disent si nous n'avons pas rendu fidèlement le langage de ceux-ci ?

6. — Ce qui complique encore la situation, jusqu'à la rendre inextricable — le lecteur voudra bien aller jusqu'au bout de cette étude pour se prononcer — c'est que cette conception de l'Union, que nous proclamons fausse, n'est pas unique-

ment le fait de certains Latins. Il est indéniable que la plupart de nos catholiques orientaux sont Uniates ou en voie de le devenir. Or, parmi eux, il s'en trouve qui sont contents de cette situation, qui s'y complaisent, et qui continuent à la développer. Pour ramener les esprits à une conception plus saine de l'Union, non seulement nous avons à lutter contre des Latins qui après tout sont excusables, parce qu'ils parlent de choses qu'ils ne connaissent pas, mais aussi contre des Uniates qui parlent de ce qu'ils croient connaître, et que malheureusement ils ne connaissent plus. Nos plus dangereux adversaires ne seront pas ces Latins : ce seront nos Uniates, nos propres catholiques orientaux.

Nous venons de définir clairement, du moins nous l'espérons, l'*Union* et l'*uniatisme.* Avant d'énumérer d'une manière plus précise les déplorables effets de ce dernier, il nous faut en exposer les causes et expliquer pourquoi elles ont pu se développer.

II

A vrai dire, nous pourrions nous dispenser de toute énumération. Il y a une cause maîtresse, génératrice de presque toutes les autres. Nous aimons mieux, cependant, qu'elle n'apparaisse que comme une conclusion logique.

7. — 1° En premier lieu, l'ignorance presque incroyable de l'Occident catholique vis à vis des choses de l'Orient. Pour s'en rendre compte, il n'y a qu'à parcourir, nous ne disons pas les écrits polémiques du moyen-âge, mais les différentes listes d'erreurs attribuées avec plus ou moins de bon droit aux Orientaux par les auteurs du XVIIe siècle, du XVIIIe et même du XIXe. Ces listes d'erreurs vraies ou supposées, ces énumérations de thèses fausses ou simplement mal comprises, sont accompagnées de méprises, de confusions, d'erreurs historiques, ethnographiques ou linguistiques en nombre considérable. On est parfois étonné, en Occident, de voir combien peu nos frères séparés connaissent l'Eglise catholique moderne, sa vraie doctrine, ses institutions. On est tenté souvent d'y voir de la mauvaise foi. La réciproque est rigoureusement exacte quand il s'agit de la plupart des auteurs

occidentaux qui ont parlé ou parlent encore des Eglises du monde grec, roumain, slave ou sémitique.

Jusqu'à trente ans à peine, rien ou presque rien, en comparaison des besoins immenses, n'avait été fait pour dissiper cette ignorance. On cite, à la vérité, les traités volumineux d'Arcudius, d'Allatius, de Galano, de Thomas de Jésus, de Cozza; les ouvrages érudits de Goar, de Habert, de Renaudot, de Jean Morin, des Assémani. Ces travaux gardent une immense valeur, malgré leurs défauts, mais, tout comme la célèbre *Panoplie dogmatique* d'Euthyme Zigabène, qui en est pour la théologie une sorte de pendant byzantin, ils sont restés la plupart du temps enfouis dans la poussière des bibliothèques : ces énormes in-folio n'ont été maniés que par des érudits. La grande masse des missionnaires catholiques ne les a pas connus. Venus dans les pays de rite oriental sans aucune préparation spéciale, ni dogmatique, ni disciplinaire, ni liturgique, ni historique, ni même parfois linguistique, ils ont donné avec ensemble dans l'erreur que leur reproche justement Benoît XIV : ils ont condamné en bloc tout ce qui ne se faisait pas ou ne se concevait pas comme chez eux. En contact avec de très vieilles chrétientés dépositaires de la plus antique tradition de l'Eglise, ils les ont traitées comme des masses païennes chez lesquelles tout était à faire. Ils ont trop considéré leur hiérarchie, leur théologie, leur liturgie, leur ascétique, comme n'existant pas en fait. Le résultat a été bien simple : des Unions se sont esquissées, ont commencé à se développer, puis tout d'un coup se sont arrêtées. L'incompréhension mutuelle était peut-être plus grande il y a trente ans qu'au moyen-âge.

Cette déplorable situation a commencé à changer depuis qu'en 1893 l'un des grands Congrès eucharistiques internationaux a tenu ses séances à Jérusalem, avec la bénédiction et les encouragements de Léon XIII. En français, en italien, en allemand, pour ne citer que les principales langues, des périodiques spéciaux se sont fondés, ayant pour objet l'étude objective de l'Orient chrétien, sémitique d'abord, européen ensuite. Toute une littérature a éclos. Les grandes encyclopédies catholiques en allemand, anglais et français sont remplies d'articles souvent de toute première valeur sur la chrétienté orientale. On commence déjà à en voir les fruits : le nombre des prêtres et laïcs instruits qui comprennent et

aiment l'Orient dissident dans la charité du Christ augmente continuellement. Le retour aux saines méthodes de la critique historique a déjà dissipé nombre de préjugés; le développement du mouvement liturgique occidental, en rapprochant des origines et en apprenant les masses à les goûter, a eu son contre-coup sur la connaissance des rites de l'Orient, beaucoup plus importants pour les peuples de ces régions que le rite romain ne l'a jamais été pour ceux de l'Occident.

8. — 2° Une seconde cause de l'uniatisme a été le degré parfois incroyable d'ignorance du clergé oriental au moment de son accession à l'Union. Celle de l'Eglise ruthène a eu pour point de départ un mouvement réformateur et culturel sorti de son propre sein, et de l'élément laïc. Le développement de l'Académie orthodoxe de Kiev, qui a rayonné sur le reste de la Russie et par là sur tout le monde orthodoxe, n'est venu qu'ensuite. Après la prise de Constantinople par les Turcs, le monde grec a été plongé dans la barbarie ignorante jusqu'au XVII[e] siècle. Les invasions mongoles du XIII[e] siècle et surtout celles des Turcs au XVI[e] avaient achevé de ruiner la science ecclésiastique dans les milieux sémitiques. Un régime abject, en déprimant les caractères, en avilissant les âmes en même temps que les corps, favorisait tous les vices chez les malheureux chrétiens esclaves de l'Islam. Simonie, ignorance, avidité, fourberie, orgueil : tels sont les fruits laissés dans la chrétienté orientale par les Tatars dans les plaines du septentrion, par les Turcs depuis les bords du Nil et de l'Euphrate jusqu'à la racine des Carpathes. Ces maux inouis, l'Occident ne les a pas connus. L'Eglise y a assez rapidement civilisé les barbares. Elle s'y est usée, cependant : il a fallu les ravages causés dans la discipline par le Grand Schisme, ceux occasionnés dans la morale et les mœurs par la Renaissance païenne et finalement le coup de tonnerre du protestantisme pour amener la grande réforme inaugurée par le Concile de Trente, réforme dont tout le monde catholique vit encore. C'est un fait : l'Eglise occidentale a trouvé en elle-même la force nécessaire pour se réformer, sans appui de l'Etat. L'Eglise orientale a été en partie réformée par l'Etat, sous l'empire des influences occidentales. Elle a été généralement impuissante à se réformer elle-même. L'explication de ce fait, indéniable à l'historien, ne saurait être cherchée dans

des considérations humaines. Une conséquence en est restée : les groupes qui sont venus à l'Eglise catholique au cours des XVIe-XVIIIe siècles et même parfois au XIXe — témoin les Bulgares en 1860 — étaient des groupes où l'ignorance et le relâchement de la discipline avaient fait des ravages immenses, et qui ne se guérissent pas en un jour. Mis en contact avec l'Occident plus développé, ces groupes ne pouvaient faire autre chose que de le copier servilement.

9. — 3° Ces groupes, ensuite, n'ont presque jamais compris la masse elle-même des nations qui s'unissaient. Les Maronites et les Malabares font seuls exception. L'Union ruthène, qui semblait devoir être générale, a été brisée par le ressentiment orgueilleux d'un Constantin Ostrozskyj, qui ne pouvait se consoler de ne pas y avoir joué, lui le plus puissant knjaz orthodoxe de la République de Pologne, le premier rôle, et d'avoir été supplanté dans cette œuvre par deux évêques énergiques et un humble prêtre grec. L'Union roumaine n'a jamais été au delà des régions de l'Ardeal, et là même elle n'a pas été unanime. Ni la Moldavie, ni la Valachie, ni la Bucovine n'ont été touchées. L'Union des Bulgares, qui semblait devoir être générale en 1860, n'a pas tardé à sombrer presque complètement, et une autre conception, aidée et suscitée par une grande puissance qui, ce jour-là, manqua à sa vraie mission historique, réalisa les espoirs nationaux. Les Arméniens, les Syriens, les Coptes catholiques n'ont jamais été que de petites minorités. L'Union des Melkites était d'autant plus mûre au début du XVIIe siècle que jamais le schisme n'avait jeté de racines bien profondes en Syrie, et qu'en Palestine la domination hellénique, malheureusement emblème de la séparation, n'avait encore qu'un siècle de date. Des rapports avec Rome et la Propagande naissante étaient engagés sur un pied de grande cordialité. Croirait-on que ce furent les malheureuses controverses engagées précisément par l'école que nous avons appelée uniatisante, à propos de la correction de l'Euchologe grec entreprise sous Urbain VIII et heureusement annulée par lui, qui empêchèrent ces rapports d'être poursuivis et d'aboutir ? Soixante-quinze ans plus tard, l'occasion était passée : les Phanariotes étaient devenus tout puissants à Constantinople, et il leur fut facile d'opposer au patriarche Cyrille Tânâs un compétiteur de l'énergie et de

la valeur du Chypriote Sylvestre. Quelques années auparavant, toujours les préjugés de l'école uniatisante empêchaient à Rome, sous Clément XI, le Saint Office d'accorder à des religieux occidentaux qui s'annonçaient nombreux la faculté de s'adapter au rite oriental, sinon d'y passer entièrement, de mieux faire réussir ainsi l'Union roumaine et de développer celle des Serbes. L'institution du « théologien jésuite », qui a laissé chez les Roumains de si mauvais souvenirs et qu'un membre de l'Académie roumaine dénonçait encore dernièrement dans une publication non sans valeur, n'est pas sortie du cerveau des dirigeants de la Compagnie : ils ne l'ont acceptée qu'à contre-cœur au début, et elle est le fruit tant des préjugés occidentaux vis à vis du rite oriental que de la politique astucieuse de l'Autriche.

Minorités numériques, les groupes catholiques de rite oriental ne représentaient plus l'ensemble de leur nation. Combattus par ceux qu'ils n'avaient pas pu réussir à entraîner, mal vus parfois de ceux qui auraient dû les aider, ils ont eu le sort des faibles. Pour subsister, ils ont dû s'appuyer sur les forts, et, pour s'en faire bien voir, les imiter le plus possible.

10. — 4° Un quatrème obstacle, qui a complètement disparu aujourd'hui, mais qui hier encore était demeuré en partie une réalité, et en même temps une quatrième cause ayant beaucoup influé sur le développement et l'affirmation de l'uniatisme, ce fut la situation sociale des catholiques de rite oriental.

Nulle part ils n'avaient, nous ne disons pas le premier rang, mais au moins l'égalité avec les autres.

Dans les pays soumis aux Turcs — et en 1683 ils étaient encore aux portes de Vienne, — c'était un état voisin de l'esclavage. Assurément, les patriarches chrétiens étaient des personnages officiels de l'Empire ottoman : ils avaient la force publique à leur disposition, au moins à condition de la payer, et dans leurs églises ils recevaient de leurs fidèles des honneurs quasi royaux. Mais, du trône pontifical au gibet du janissaire, il n'y avait parfois qu'un pas. Mahomet II intronise solennellement Gennadios, mais dès 1463 il chasse Joasaph Ier; Cyrille II est étranglé en 1639, Parthénios II en 1650, Parthénios III et Gabriel III pendus en 1657; d'autres furent traités avec la dernière ignominie, jusqu'à ce que Grégoire V, pendu à la porte de l'église patriarcale à l'issue de l'office de

Pâques de la mémorable année 1821, vint clore cette funèbre série. Si tel était le sort réservé parfois au plus haut dignitaire chrétien de l'Empire, on peut juger de celui auquel pouvaient s'attendre les métropolites et évêques dans les provinces. Et encore ceux-ci étaient-ils officiellement reconnus. Mais les catholiques, ceux du rite oriental s'entend, non seulement étaient tenus pour rebelles à l'autorité des pasteurs orthodoxes, que seuls reconnaissait le gouvernement, mais ils avaient constamment à répondre de l'accusation d'être passés à la « religion des Francs », de « s'être faits Francs ». A toutes les demandes de protection, la Porte répliquait non sans raison que les Capitulations ne regardaient que les Francs, donc les Latins, et non ses sujets directs. Il a fallu l'émancipation civile accordée au milieu du XIX[e] siècle et la guerre de Crimée pour que cela changeât complètement. Et la situation était la même du Danube au Nil.

Dans les pays relevant de la couronne de Hongrie, l'élément dominateur était l'élément magyar. Une certaine égalité de droits civils avait fini par être concédée en Ardeal aux trois « nations » hongroise, saxonne et sicule : les Roumains en avaient été exclus. La célèbre présentation à l'empereur Léopold II, en 1791, du *Libellus supplex Valachorum,* réclamant la jouissance des mêmes privilèges, n'eut pas de succès : il fallut la révolution de 1848 pour mettre fin à cet état de choses. Dans les régions des Carpathes, le peuple ruthène était serf de la glèbe, et il le demeura jusqu'à cette date. Depuis quand au contraire le servage était-il aboli dans l'Europe occidentale ?

C'est en vain que l'on cite des noms de Roumains ayant obtenu individuellement des privilèges et même des titres nobiliaires : ce ne furent jamais que des exceptions. La conséquence était claire : pour s'élever au-dessus de sa condition, il fallait se magyariser, et, en se magyarisant, embrasser la confession religieuse dominante : le catholicisme, mais le catholicisme du rite romain. Le compromis qui a créé longtemps après des « Görög katholikus Magyarok », des Hongrois catholiques de rite byzantin se servant de leur langue dans la liturgie, n'avait pas encore été inventé, et les Hongrois auraient alors cru déchoir en l'inventant.

On voit tout de suite les conséquences. Tant que les Roumains, les Serbes, les Ruthènes de la couronne de Hongrie

resteront orthodoxes, ils pourront avoir leurs évêques indépendants : dès qu'ils se seront faits catholiques, ils n'auront plus qu'à se soumettre aux évêques hongrois, et ceux-ci sont tous Latins. Les canons ne défendent-ils pas qu'il y ait plus d'un évêque par diocèse ? N'existe-t-il pas des règles spéciales pour les évêques latins qui ont des Grecs dans leurs diocèses ? Une application habile à la Hongrie de textes et de documents faits pour d'autres temps et d'autres circonstances est constamment poursuivie en faveur du préjugé national. L'évêque roumain de l'Ardeal ne s'est pas plutôt fait catholique qu'il doit abandonner la ville royale de Gyula Fehérvàr — on a le droit maintenant de dire Alba Iulia — pour aller résider au village de Fâgaras, qu'il n'échangera que pour un autre village encore plus petit, Blaj. Aux Roumains du nord de l'Ardeal on n'accordera qu'un simple évêque rituel à Nagy-Vârad (Oradea Mare), et il faudra des négociations incroyables pour transformer ce simple vicariat général en évêché indépendant en 1777. En 1854, un archevêché métropolitain est créé par Pie IX pour les Roumains de l'Ardeal : ce seront de nouvelles contestations pour qu'il ne dépende pas de la primatie hongroise d'Esztergom. Dans les Carpathes, le siège de Munkàcs date de 1491 : il est de fondation orthodoxe. En 1646, il devient catholique : c'est pour redescendre vingt ans plus tard, à peine l'Union est-elle affermie, au rang de simple vicariat apostolique, parce que l'évêque hongrois de Eger ne peut supporter sur son territoire un collègue oriental. Il faudra attendre 1771 et Marie Thérèse pour que Rome, qui sait très bien devoir s'attendre à de la résistance et d'ailleurs a accepté le fait accompli, érige l'évêché indépendant des Ruthènes. Krizevci, pour les Serbes de Croatie, a une histoire analogue et ne deviendra un véritable évêché qu'en 1777, en même temps qu'Oradea Mare. Les Arméniens de Transylvanie se font catholiques : ils ont un évêque; le prélat hongrois de Gyula Fehérvâr profite habilement de leurs divisions pour qu'il n'ait jamais de successeur. On les latinise d'une manière horrible, et, lorsque le mal est fait, on en laisse attribuer la faute à la Propagande.

Comment veut-on que, chez des peuples qui savent leur histoire, une Union conçue de telle façon soit sympathique, qu'elle ne soit pas envisagée comme un désastre national ?

En Pologne, mêmes préjugés. La République est un Etat

officiellement catholique. Les évêques siègent de droit à la Diète, mais les évêques catholiques seuls, et le Primat de Gniezno est, en cas d'interrègne, Régent du royaume, puisque cette République est en même temps un royaume — conception qui déroute un peu les idées occidentales. Les évêques ruthènes, appartenant à la confession orthodoxe, n'ont pas ce droit et ont fini par ne plus s'en plaindre. En 1596, ils confirment leur union avec Rome décidée l'année précédente. Au point de vue civil, ils ont été modérés dans leurs demandes : un seul siège au Sénat, pour le métropolite de Kiev. Rome fait tout pour le leur faire obtenir : circonstance que l'on ignore encore aujourd'hui. Vains efforts : le métropolite n'aura son siège au Sénat que tout à fait à la fin de la République, et encore, après le dernier évêque latin! Bien plus : l'Union n'a pas encore vingt-cinq ans, que le coadjuteur latin de Vilna, simple évêque titulaire, prétend à la préséance sur le métropolite ruthène, noble comme lui, par conséquent son égal d'après les principes du droit polonais, uniquement parce qu'il est Latin. Rome doit intervenir, et elle le fait en donnant raison au métropolite (1629).

L'union politique de la Lithuanie et de la Pologne, conclue à Horodlo en 1366, avait communiqué aux nobles ruthènes les privilèges des nobles polonais. Plus puissants alors que ces derniers, exerçant une autorité presque souveraine sur leurs immenses domaines, les knjaz ruthènes dédaignèrent d'abord ces privilèges, qui étaient restreints à ceux d'entre eux qui se convertiraient à la « religion romaine », c'est-à-dire au catholicisme latin. Mais plus tard la situation changea. Elevés dans les collèges des Jésuites et des Piaristes, les jeunes nobles ruthènes y recevaient une formation littéraire classique à la mode occidentale, et une formation religieuse qui les faisait souvent réfléchir. Les adhésions au catholicisme se multiplièrent, mais ce fut au catholicisme sous sa forme latine, la plupart du temps et bientôt exclusivement. Si les préjugés sociaux y furent pour beaucoup, l'influence des maîtres, qui d'ailleurs les partageaient, y fut tout de même pour quelque chose. L'Eglise ruthène catholique ne compta bientôt plus que des paysans, la plupart serfs de la glèbe, avec leurs prêtres serfs comme les autres. Le clergé ruthène, désireux de sortir de son état d'abaissement social, se mit à copier les Latins à l'extérieur, n'osant pas, par crainte du peuple, les copier en tout. Tout cela, ce fut l'uniatisme.

Pendant ce temps, dans la Russie toute voisine, le pouvoir patriarcal en arrivait à un tel degré de prestige, que le tsar tenait la bride du patriarche de Moscou lorsqu'il sortait à cheval en grand apparat. C'était trop, nous le concédons : la comparaison ne s'en faisait pas moins. L'Eglise orientale était triomphante dans l'orthodoxie, humiliée dans le catholicisme, humiliée et méprisée dans l'Union, l'*Unia.*

Quand on pense que le Russe moderne n'admet généralement pas la distinction entre Ruthènes ou Ukrainiens et Russes proprement dits, on comprend quels souvenirs a dû laisser une semblable Union. On comprend comment le plus grand historien de l'Ukraine moderne, l'académicien Mikhaylo Hrusevskyj — abstraction faite de ses théories historiques — soit un ennemi déclaré du catholicisme. Et son jubilé vient d'avoir un immense retentissement et dans la République soviétique d'Ukraine, et en Pologne, et en Podcarpathie, et partout où il y a des émigrés ou des colonies ukrainiennes.

Cette situation sociale déplorable n'est plus aujourd'hui qu'un souvenir. Mais ce souvenir est récent. L'idée de l'infériorité du rite oriental, parce qu'oriental, était tellement ancrée encore dans les mentalités en 1898, que, à la demande de l'évêque hongrois de Szatmar (Satu Mare), Rome était dans l'obligation de déclarer la Constitution de Léon XIII *Orientalium dignitas,* qui a été la charte de notre libération, inapplicable dans les territoires de la monarchie austro-hongroise, c'est-à-dire, à cette époque, pour les cinq sixièmes des fidèles de notre rite!

On a voulu faire de cette situation une spécialité polonaise. C'est une erreur, due sans doute au fait que la Pologne, étant davantage en contact avec l'Occident, y est mieux connue. Assurément elle y a sa part de responsabilité, mais elle n'est pas la seule. Cette mentalité remonte au moyen-âge, au droit féodal de l'époque des Croisades : on en suit les manifestations à travers tout l'Orient soumis aux Latins et dans toute l'Europe.

11. — 5° Une autre cause de l'établissement de l'uniatisme, ce fut l'absence de culture propre dans les milieux catholiques orientaux.

Rivé à la glèbe, engagé dans les liens du mariage, que pouvait le pauvre clergé du rite oriental pour acquérir la

science ? Le clergé latin de Hongrie et de Pologne était libre, il était célibataire, les plus nobles familles y faisaient volontiers, trop volontiers parfois, entrer leurs fils. Le monachisme, qui avait jadis recueilli la fine fleur de la sainteté et du monde intellectuel de Byzance, était dans une décadence complète. Le contre-Réforme catholique du XVI[e] siècle avait donné à l'Eglise d'Occident une floraison d'Instituts nouveaux voués à la vie active, en attendant la renaissance vraiment merveilleuse de la vie monastique à laquelle nous assistons avec joie. Rien de tout cela dans notre pauvre Eglise : encore aujourd'hui, la vie religieuse n'est en pleine efflorescence chez nous que dans les éparchies ruthènes de Galicie. A la fin de la guerre mondiale, l'Eglise roumaine de l'Ardeal comptait un seul religieux. Dans l'Orient asiatique, il faut bien plutôt penser à une réforme radicale qu'à autre chose.

Et les Séminaires pour le clergé séculier ? Le Concile de Trente en avait créé partout en Occident : des Instituts spéciaux n'avaient parfois d'autre but que de les diriger. Rien de tout cela chez nous : dès les origines de l'Union ruthène, Pierre Arcudius s'épuise inutilement à donner de la vie à l'embryon de séminaire qu'il a fondé à Vilna. Les évêques envoient le plus de sujets possible dans les Collèges pontificaux dûs à Grégoire XIII, mais ce sont des Séminaires latins, ou, comme alors le Collège Grec de Rome, dirigés d'après une méthode plus propre à latiniser qu'à restaurer. Quelques tentatives ont lieu à la fin du XVII[e] siècle et après le Synode de Zamosc de 1720; le Collège pontifical arméno-ruthène de Léopold, érigé en 1665 et confié aux Théatins, reçoit quelques élèves : mais qu'est-ce que tout cela en présence des besoins de milliers de paroisses ? Ce n'est que tout à fait à la fin du XVIII[e] siècle que Joseph II d'Autriche fonde à Léopol un de ses fameux « Séminaires généraux » (1783), dont le nom seul du fondateur indique l'esprit. C'est pourtant de cette dernière tentative, après nombre de transformations, que sortiront les Séminaires actuels de Galicie, mais il faudra encore des années pour qu'ils commencent à s'approcher de ce que doit être un Séminaire digne de ce nom. Au sud des Carpathes, le premier séminaire tant soit peu sérieux est celui de Ungvàr (Uzhorod), ouvert seulement à la fin de 1778 et qui devait suffire aux besoins des trois éparchies actuelles de Uzhorod, Presov et Hajdudorog. Chez les Roumains, des

embryons de séminaires se forment à Blaj dès 1754, mais le Séminaire théologique proprement dit ne date que de 1781. Dans l'Orient asiatique, il faut attendre encore plus longtemps : ce n'est que dans la seconde moitié du XIX[e] siècle que l'on peut avoir quelque chose de vraiment sérieux, et encore cela est-il dû aux missionnaires latins et le premier établissement de ce genre, celui de Gazîr-Baîrût, a-t-il toujours été et est-il encore un Séminaire destiné au clergé oriental, il est vrai, mais où l'on ne suit que le rite romain.

Le résultat de cet état de choses, c'est que, dans les différentes branches de notre Eglise, ou bien le clergé n'avait aucune instruction en dehors de celle acquise par la pratique traditionnelle de la liturgie et de l'étude de quelques pauvres abrégés de dogme et de morale, ou toute son instruction et sa formation étaient latines. De théologie dogmatique exposée de préférence d'après les sources originales ou tout au moins enseignée en vue de la controverse avec ceux qui n'en connaissent point d'autres, rien. De droit canonique oriental, pas un mot : rien que le droit latin. L'histoire ecclésiastique, d'ailleurs très peu enseignée même en Occident jusqu'à une époque encore assez rapprochée de nous, était celle de l'Eglise occidentale depuis la consommation du schisme de Cérulaire. De leur propre passé, les malheureux clercs apprenaient ce qu'ils pouvaient, par tradition orale la plupart du temps, et cette tradition était strictement limitée à l'époque où leurs ancêtres avaient fait accession à l'Union. La liturgie, ils attendaient pour s'y initier qu'ils fussent ordonnés prêtres et retournés chez eux, après avoir souvent été formés soigneusement aux cérémonies romaines qu'ils ne devaient jamais pratiquer (1). En fait d'ascétisme, rien que les méthodes modernes mises en vigueur à partir du XVI[e] siècle, à forme individualiste pour lutter plus sûrement contre l'individualisme protestant. De patrologie, à peine quelques notions : qui en parlait alors ? De lecture des écrits des Pères, moins encore, à l'exception de la toute petite élite qui pouvait faire des études supérieures.

Devant ces immenses besoins, on prit le parti de traduire, pour le clergé inférieur qui ne savait pas le latin, quelques-uns des meilleurs ouvrages de l'Occident : le Catéchisme romain dit du Concile de Trente, les *Praelectiones* de Tournely (1658-1729), la Théologie morale du P. Antoine (1678-1743), celle du P. Gury (1801-1866). Mais ces traductions, qui ne furent

d'ailleurs jamais faites qu'en arabe, en arménien et en malayalâm (langue vulgaire des Malabares), étaient très littérales et ne contenaient, ni sous forme de modifications opportunes au texte, ni au moins sous celle de notes, aucune des additions réclamées par le droit oriental, la liturgie, la polémique particulières. On avait un certain nombre de prêtres plus instruits, mais ils n'étaient plus Orientaux, ni de mentalité, ni de formation, ni de piété.

Tout cela a commencé à changer depuis un quart de siècle environ, mais combien lentement! En quelque langue que ce soit, notre littérature ecclésiastique est encore élémentaire : nous devons continuer à tout emprunter à l'Occident. Par bonheur, l'Occident s'est mis à étudier nos Eglises. Les Séminaires se sont multipliés et réorganisés, bien qu'il reste encore énormément à faire de ce côté. Les missionnaires latins ont commencé à comprendre qu'il est aussi ridicule d'élever des clercs orientaux dans le rite romain et dans les sciences purement occidentales qu'il le serait de former les clercs occidentaux dans le rite byzantin ou antiochien et comme s'ils ne devaient avoir affaire qu'à des Jacobites, à des Nestoriens ou à des chrétiens de confession orthodoxe. Mais nulle part nous n'avons encore un seul Institut de hautes études ecclésiastiques qui soit bien à nous. et il en sera ainsi durant longtemps encore. Nous n'y sommes pas prêts, il est inutile de vouloir se le dissimuler. Pendant ce temps, les Académies ecclésiastiques de Russie, que l'Occident commence à découvrir avec étonnement maintenant qu'elles n'existent plus, donnaient un haut enseignement véritable; des Facultés de théologie orthodoxe pourvues de chaires très diverses existent un peu partout : elles ne sont pas encore de tout premier ordre, mais au moins cette sorte d'axiome, qu'un ecclésiastique orthodoxe est nécessairement d'une ignorance crasse, n'est-il plus tout à fait vrai. Le malheur est que l'esprit protestant les imprègne de plus en plus. N'avons-nous pas, nous catholiques, de reproches à nous faire sur ce point? N'avons-nous pas mis des conditions impossibles pour des orthodoxes à la fréquentation de nos Universités, sinon de nos Séminaires, alors qu'ils y viendraient parfois volontiers, comme ils allaient volontiers au XVII[e] siècle à Padoue et même à la Sorbonne; alors qu'à l'Académie de Kiev fondée par Pierre Moghila, assez peu catholique pourtant, on enseignait et expliquait saint Thomas

d'Aquin en latin ? Cela aussi, par bonheur, on commence à le comprendre de plus en plus.

12. — 6° Il y a ensuite, comme causes de l'uniatisme, les défauts humains, que seule une formation spirituelle et ascétique sévère peut réfréner, formation qui a trop souvent manqué à la masse de notre clergé. Ces défauts, d'ailleurs, ont trouvé leur aliment dans les causes précédentes.

L'envie et la vanité, par exemple. Ceux qui ont voyagé dans l'ancien empire austro-hongrois avant la guerre ont tous été frappé de l'extérieur splendide, trop splendide assurément, d'une Eglise qui n'était trop souvent qu'un organe administratif, et qui se faisait remarquer autant par son faste que par le petit nombre ou l'absence complète de missionnaires qu'elle envoyait dans les pays païens. Dès avant la guerre et surtout depuis, elle a trouvé des occasions de se ressaisir et elle en a profité.

Mais que l'on pense, en s'aidant pour le comprendre de ce qui en reste, de la fascination que devaient exercer sur le pauvre prêtre valaque ou ruthène, sorti du bas peuple, sur le pauvre *vladique* auquel on concédait à peine le strict minimum des prérogatives attachées à sa dignité épiscopale, les palais magnifiques de leurs maîtres hongrois. Bâtiments imposants, vastes salles meublées avec un luxe considérable, véritables troupes de laquais en livrée galonnée, gardes de hussards... Une des curiosités des villes épiscopales du royaume d'Arpàd est toujours la « kanonok utca » (rue des chanoines) avec ses hautes et vastes demeures aux chambres spacieuses et parfois richement décorées, où les modernes titulaires sont parfois étonnés de se trouver. Il y a eu tant de bouleversements en Pologne qu'on n'y trouve plus rien de semblable, mais les descriptions laissées par les anciens auteurs nous montrent ce qu'était le train des castellans, des palatins et des dignitaires ecclésiastiques. Que l'on aille, après, par un jour de pluie, patauger dans la boue du petit village de Blaj, du bourg de Sremski Karlovci, autour du château de Munkàcs et du monastère de Rosvigovo, ou dans les faubourgs, qui disparaissent de plus en plus, d'Ungvàr et de Nagy-Vàrad. On comprendra alors comment notre pauvre clergé méprisé, encore esclave quelquefois, parlant une langue que l'on ne comprenait pas ou que l'on dédaignait de com-

prendre, et par ailleurs peu soutenu par un idéal plus élevé, ait voulu, désiré ardemment, se faire dans la réalité l'égal de ses maîtres, puisqu'en théorie il avait rang égal. N'ayant plus de culture propre et ne soupçonnant pas encore qu'il pût jamais en avoir une, il copia, copia servilement. Pour être l'égal du clergé latin, il voulut être habillé comme lui, avoir lui aussi des chapitres purement honorifiques, des croix ornées suspendues à des chaînes d'or et des décorations. Pour se faire bien voir du magnat ou du *pan* qui n'était parfois qu'un ancien fils de sa propre Eglise humiliée et abaissée, lorsqu'il va célébrer dans sa chapelle domestique, il raccourcit ses ornements, abrège ses cérémonies, les transforme en copiant systématiquement les rubriques du Missel romain, introduit dans son église, que le Seigneur daigne quelquefois fréquenter, telle ou telle fantaisie liturgique importée de pays étrangers à l'époque de la Renaissance. Il abandonne le style national de ses églises pour adopter le baroque. Si les campagnes ruthènes ont mieux résisté, sous ce dernier rapport, nulle part on n'éprouve cette impression d'une manière aussi vive que, lorsqu'après avoir parcouru en tous sens l'Ardeal, on franchit l'ancienne frontière roumaine à Predeal et que l'on visite les splendeurs byzantines de l'ancien Royaume.

Dans l'Orient asiatique, ce fut la même chose. Elevé à Rome d'abord, plus tard en France, le petit clerc oriental, parvenu aux dignités, voulut ressembler aux prélats d'Occident. Sans se préoccuper de savoir s'il ne devait pas garder des traditions plus anciennes, il voulut avoir, lui aussi, une haute mitre dorée et un bâton pastoral de style contourné, des doublures de couleur à ses habits, en attendant le costume latin complet. Oubliant que la basilique de Sainte-Marie Majeure à Rome est faite de solide travertin et de marbre authentique, il en fit de mauvaises copies en plâtre et en stuc. De l'Occident, il copia tout servilement, jusqu'au vocabulaire, trop aidé en cela par ses maîtres. En Pologne, le paysan baise avec respect la manchette du prêtre : le curé ruthène crut déroger s'il n'en portait pas lui aussi. En Orient, celles de toile coûtent un peu cher : on en aura en caoutchouc. Vétilles, mais assez symboliques.

Si cette imitation servile de l'Occident avait été accompagnée d'un renouveau de zèle, passe encore. Mais il est une chose que l'uniatisme a oublié de copier : l'institution du célibat. Inutile d'insister.

13. — 7° « Et la pression latine, diront certains, ne la faites-vous pas entrer en ligne de compte ? Les orthodoxes ne disent-ils pas couramment qu'au fond tout cela a été voulu systématiquement par Rome ? N'allez-vous pas vous exposer, pour ne pas trahir évidemment ceux qui vous inspirent ou du moins vous laissent dire, au reproche de mauvaise foi ? »

Nous étonnerons certes beaucoup de nos lecteurs, surtout orientaux et orthodoxes, lorsque nous dirons très nettement que nous comptons pour très peu la « pression latine », au moins officielle ou voulue systématiquement par Rome.

Une fois que, au moyen-âge, le schisme fut bien consommé et surtout lorsque le Concile de Florence eut échoué, il est certain que beaucoup de polémistes catholiques, beaucoup de missionnaires, des Papes même, ont englobé dans la même réprobation schisme, rite et discipline. Témoin, sans remonter plus haut, Innocent III. Après s'être opposé énergiquement à la déviation de la quatrième Croisade, il crut, une fois Constantinople prise, que l'Empire latin était un bon moyen d'en finir avec la séparation. Il employa à le soutenir la même énergie qu'il avait mise à en combattre l'établissement. Non seulement il prescrivait de réordonner les évêques grecs, mais à peine les Maronites se sont-ils faits catholiques, en 1181-1182, qu'il les exhorte positivement à se latiniser de plus en plus. Ses successeurs immédiats font de même : leurs bulles sont là, elles sont authentiques.

A la fin du XVIe siècle, la même mentalité régnait. Lorsque Grégoire XIII fonda le Collège Grec de Rome, le fait de laisser officier dans la capitale du monde chrétien en « rite grec » sembla un scandale. En Ethiopie, au Malabar, le premier soin des missionnaires portugais fut d'extirper le rite oriental, de livrer aux flammes des manuscrits syriaques où ils voyaient partout du nestorianisme et où plutôt ils comprenaient peu de chose, et de faire traduire le Missel romain. Pendant des siècles, les missionnaires se sont opposés par tous les moyens à ce que les malheureux chrétiens aient des évêques de leur race. Le jour où on fut obligé d'en consacrer un, on le fit passer au préalable au rite d'Occident !

Dans l'Italie du sud, depuis le haut moyen-âge jusqu'au début du XVIIe siècle, les évêques latins ont cru faire œuvre pie en détruisant partout le rite byzantin. La force fut employée quelquefois pour y parvenir, soit par les évêques, soit par les barons.

L'histoire de l'établissement de la hiérarchie latine dans l'île de Chypre est bien triste. La spoliation de l'Eglise orthodoxe fut violente. Dans les domaines vénitiens de l'Archipel, l'épiscopat oriental, supprimé par les conquêtes de la quatrième croisade, ne put jamais être toléré, qu'il ait été catholique ou orthodoxe. En Dalmatie, il fallut tout le poids de l'autorité de Marie Thérèse pour que les Serbes pussent enfin avoir un ou deux évêques. Plus de tolérance aurait sûrement amené d'autres résultats. Mais, à cette époque, qui pensait à la tolérance ?

Encore aujourd'hui, dans l'Orient asiatique, les constitutions de Léon XIII sont à peu près lettre morte. Pratiquement, on latinise, surtout par le moyen des écoles et des collèges. Tel diocèse latin d'Orient serait réduit à l'état squelettique s'il ne latinisait pas et ne s'opposait énergiquement à ce que nombre de ses fidèles, anciens Orientaux, reviennent, comme le veut Léon XIII, au rite oriental.

On ne dira certes pas, après cette énumération et tout ce que nous avons déjà dit, que nous cherchons à dissimuler qu'il y ait eu ou qu'il y ait encore parfois une « pression latine ».

Mais, pour être juste et impartial, nous devons ajouter autre chose.

Celui qui écrit ces lignes a eu pendant des années — et à une certaine époque ce fut une faveur bien singulière — pleine liberté de fouiller méthodiquement dans les archives, non seulement du Vatican, mais de la Propagande. Tout ce qui concerne l'Orient lui est passé sous les yeux au fur et à mesure des découvertes. Aucune restriction, hormis celle nécessitée par une limite de date appliquée dans toutes les archives, n'a été apportée à ses recherches. Il a eu pleine liberté de photographier et de copier tout ce qu'il a voulu. La franchise peut-être un peu brutale avec laquelle il s'est exprimé jusqu'ici l'autorisera, pense-t-il, à réclamer la confiance, d'autant plus que les restrictions sont maintenant levées et que quiconque en a le temps et la patience, fût-il prêtre ou évêque orthodoxe, peut venir librement procéder aux vérifications.

La conclusion à laquelle ces longues recherches et des observations personnelles dans les pays visés, faites à plusieurs reprises et dans le but de se former une conviction personnelle, quelle qu'elle pût être, est celle-ci : à partir de cette Union ruthène si décriée de 1595-1596, exception faite de tout ce qui

a été énuméré jusqu'ici — et nous n'avons rien omis de saillant — une pression latine venue de Rome est inexistante, et officiellement elle a été combattue d'abord, énergiquement interdite ensuite. *Ceux qui ont créé et propagé l'uniatisme, à la faveur des causes indiquées plus haut, ce sont les Uniates eux-mêmes. Personne ne les a positivement forcés de s'uniatiser.*

Dès ses premières séances, la Congrégation de la Propagande, instituée définitivement, comme on le sait, en 1622, eut à s'occuper d'une grave question. L'agitation causée par l'Union ruthène bouillonnait en Pologne : on était à la veille de l'assassinat de saint Josaphat Kuncevyc par une troupe de fanatiques. Ne valait-il pas mieux supprimer purement et simplement le rite oriental ? Peu de choses nous reste de ces délibérations. Nous savons cependant que les avis furent partagés dans les conseils de la Propagande. La décision fut que le rite oriental serait, non plus seulement toléré, mais maintenu et protégé. Depuis, la ligne de conduite de la Congrégation n'a pas varié. Il est même curieux de constater combien peu les préjugés indéniables du milieu ambiant ont influencé sur ses décisions. Les milliers de volumes de ses archives sont là pour l'attester.

Mais il n'était pas au pouvoir de la Propagande ni des Papes, malgré toute la puissance qu'on leur attribue dans le monde orthodoxe, de supprimer d'un trait de plume les nombreuses causes que nous avons assignées à l'uniatisme. Il y avait de plus une mentalité générale à changer en Occident. Ce devait être l'œuvre des siècles. Les derniers Papes, à commencer par Pie IX, s'y sont particulièrement employés. Il leur a été, il leur est encore parfois difficile de se faire obéir. En Russie, Nicolas Ier a rencontré moins de résistance pour détruire, et il avait d'autres moyens.

La réaction a été lente : elle devait l'être. Depuis la consommation du schisme jusqu'à l'établissement de la Propagande ou à peu près, on peut dire que le rite oriental a été plutôt combattu. Ensuite, son existence est admise. Elle est proclamée au milieu du XVIIIe siècle par Benoît XIV, qui lui donne une situation en rapport avec les idées d'alors : subordination au rite romain, proclamé supérieur. Enfin, peu avant le Concile du Vatican, une occasion se présente à Pie IX pour proclamer le principe de l'égalité absolue des rites (1867). Ses

successeurs ont travaillé et travaillent encore à faire passer ce principe dans la pratique. Ils y réussissent peu à peu. Voilà la conclusion.

14. — Mais tout cela aurait-il été possible sans la cause des causes, celle à laquelle nous faisions allusion au début de cette seconde partie : le déplorable schisme conçu, voulu par Photius, Michel Cérulaire, Marc d'Ephèse et consorts ? C'étaient des hommes de génie, mais d'un génie qui s'est employé pour le mal. Nous autres, catholiques orientaux, nous portons encore le poids de cette action néfaste. Nos frères orthodoxes le portent comme nous. Ils reprochent à l'Eglise catholique le système uniate : ce système, il est une conséquence directe de la séparation causée par le schisme. Abattre l'uniatisme théologique, disciplinaire, liturgique, ascétique, ce produit qui n'est ni oriental ni occidental, mais un compromis bâtard entre l'un et l'autre, c'est hâter la fin du schisme, la fin de la séparation que nous déplorons tous, d'accord au moins sur ce point.

III

Nous avons vu les causes de l'uniatisme. Examinons maintenant ses effets. D'ailleurs, nous en connaissons déjà une partie.

15. — La culture théologique du clerc uniate étant toute occidentale, il ne connaît même pas de nom les livres symboliques sur lesquels s'appuie volontiers la dogmatique orthodoxe. On l'embarrasserait beaucoup en lui demandant en quoi consiste au juste la *Confession de foi* de Gennade Scholarios, celle plus récente de Pierre Moghila, tant de fois réimprimée dans toutes les langues de l'orthodoxie, celle de Dosithée, la *Lettre des patriarches d'Orient sur la foi orthodoxe,* les décisions des Conciles de Jérusalem et de Iasi. Disons tout de suite que le clerc roumain est plus favorisé : la Théologie dogmatique de l'archevêque et métropolite actuel d'Alba Iulia, Mgr Vasile Suciu, en traite tout au long : mais cet ouvrage s'est rapidement épuisé, et les circonstances n'ont pas encore permis à son auteur de le revoir et de le réimprimer. Heureusement que les volumes du P. Martin Jugie vont combler cette lacune.

L'Uniate est tout aussi mal armé pour la théologie polémique. Il connaît tout ce qui concerne le quiétisme, le baianisme, le jansénisme, qui n'ont eu aucune influence en Orient, sinon parfois par ricochet. Ce serait un peu trop demander que d'exiger une connaissance sérieuse des billevesées répandues à travers la *Kniga Kirilla Ierusalimskago* et autre écrits polémiques slaves du XVI[e] siècle : ils ne serviraient guère que pour la controverse avec les Starovères. Mais les pamphlets comme la *Pierre de scandale,* d'Elie Mignati (1669-1714), composée en grec, traduite en roumain et en arabe, réimprimée jusque vers le milieu du dernier siècle, ont eu une influence énorme pour la formation des préjugés. Les notes parfois absurdes mises par Agapios Landos et Nicodème l'Hagiorite au bas des pages du *Pidalion* sont encore l'arsenal de la science des *papàs.* Le prêtre catholique grec ne peut les ignorer, car il aura souvent à les réfuter. On pourrait poursuivre le même parallèle à propos du monde arabe; ceux qui s'occupent des Coptes d'Egypte doivent savoir que ces derniers, mus par un zèle très louable, ont réimprimé ou édité successivement un grand nombre de traités de leurs auteurs les plus réputés du moyen-âge, et que c'est là qu'il faut aller étudier leur dogmatique. Tout, d'ailleurs, n'y est pas digne de condamnation. Le P. Bedjan a rendu à ce propos un signalé service en imprimant, à l'usage du clergé chaldéen, une foule de monuments patristiques et hagiographiques de l'Eglise de Perse.

La morale pure est évidemment la même pour l'Orient que pour l'Occident. Mais les traités de morale sont aujourd'hui imprégnés de droit canonique, et, ce droit canonique, c'est toujours celui de l'Occident. Veut-on un exemple ? Non seulement la distinction entre le jeûne et l'abstinence n'existe pas en Orient, mais les règles de la *nistîa,* du *post* ne sont obligatoires en réalité que pour les moines. Les fidèles se sont bornés à les imiter, tantôt plus, tantôt moins. Au lieu de cela, on a voulu au XVIII[e] siècle, en se basant sur les règles occidentales devenues très précises, exiger des catholiques orientaux l'observation littérale de ces austérités effrayantes, on s'est refusé à accorder de larges dispenses : le résultat en a été que dans bien des pays les familles les plus chrétiennes ont du mal à observer même le simple vendredi. On a cru que l'office privé était obligatoire dans l'Eglise orientale comme

il l'est devenu dans celle d'Occident : on l'a imposé, et l'on a abouti à un double résultat également déplorable : de nombreuses demandes adressées à Rome pour obtenir la permission de réciter l'office romain, plus court et plus commodément rédigé en vue de l'usage privé, ou l'introduction d'un office tronqué, monotone, ennuyeux, qui dégoûte de la liturgie au lieu de la faire aimer, et qu'une obligation que l'on voudrait aussi strictement réglée que dans l'Eglise romaine empêche de bien connaître dans ses plus belles parties. On a pratiquement supprimé, en bien des endroits, l'office public dont tous les canons inculquent la célébration, et on l'a remplacé, soit par une récitation monotone inconnue à l'Eglise orientale, soit par des exercices de piété à caractère individuel. On pourrait multiplier ces exemples.

16. — Dans le domaine du droit canonique, les ravages de la conception uniate ont été à peu près complets. On peut dire que pratiquement les Eglises ruthènes ne suivent plus, en dehors des prescriptions liturgiques, que la discipline latine. Les Roumains se sont mieux conservés, grâce à quelques bons conciles qu'il n'y aurait qu'à reprendre et à développer. Les Eglises du monde sémitique n'ont que des conciles ouvertement latinisants, à commencer par le célèbre Synode libanais de 1736, ou des traditions vagues et incertaines, ou même rien du tout. Pie IX avait entrepris les travaux préliminaires à un essai de codification, et il en avait chargé le cardinal Pitra. Pie XI vient de reprendre cette idée. En attendant, force a été de se contenter d'appliquer purement et simplement la discipline latine aux Orientaux : il suffit de feuilleter les *Collectanea* de la Propagande pour s'en rendre compte et de voir que nombre de décisions seraient portées aujourd'hui dans un autre sens. Il a fallu que Léon XIII proclamât nettement que la discipline orientale elle aussi devait être conservée, et non pas seulement le rite liturgique : n'avait-on pas émis, dans le sein des Commissions préparatoires au Concile du Vatican, l'idée de la supprimer purement et simplement ?

17. — Un des effets les plus pernicieux de l'uniatisme, au point de vue disciplinaire, a été l'abandon à peu près total du costume ecclésiastique oriental. Assurément, ce costume

a varié et évolué au cours de l'histoire, mais il était partout substantiellement le même : on le voit bien en parcourant le monde orthodoxe. Aujourd'hui, rien, absolument rien, ne distingue à l'extérieur l'ecclésiastique ruthène de tout rang hiérarchique et de toute catégorie de son collègue polonais ou hongrois. L'imitation a été jusqu'à la fureur. Vers la fin du XVIII[e] siècle, dans les provinces ruthènes de la Pologne, lorsqu'un ecclésiastique orthodoxe passait à l'Union, la première chose que l'on faisait, c'était de lui tondre les cheveux et de le raser. D'après les coutumes orientales, cela équivalait à le dégrader. Le Basilien ruthène n'a gardé du costume monastique oriental que le *mandyas* et un restant de cuculle : pour tout le reste, il ressemble à s'y méprendre à un Rédemptoriste, à un Jésuite ou à un prêtre séculier latins.

Les Roumains n'ont pas encore renoncé au port de la barbe, au moins dans leur majorité. Certains prêtres des campagnes portent encore la *riasa* à larges manches : dans les villes, l'influence hongroise, qui s'est étendue même aux orthodoxes de l'Ardeal du Banat et de la Voievodine serbe, l'a étriqué et rétréci, en l'ornant par compensation de brandebourgs. Partout, chez les Ruthènes comme chez les Roumains, le pardessus à l'allemande, descendant à peine au dessous des genoux, s'est introduit, et c'est lui seul que l'on voit apparaître sous l'épitrachile liturgique au début des vêpres ou des matines : quelquefois, le même ornement recouvre simplement une *zimarra* romaine filetée de rouge...

L'Orient asiatique est resté encore plus traditionaliste. Mais là aussi, ceux qui ont été élevés en Occident ou par des maîtres occidentaux ont introduit petit à petit la soutane à la romaine ou à la française, et ont pris sans critère aucun, pour décorer leurs propres prélatures, les insignes des prélats romains, qui, pour ces derniers, sont autrement fixes et déterminés. C'est une sorte de rage d'innovations, que les hommes de notre génération connaissent bien, et qu'aucun règlement n'est venu encore entraver.

18. — Mais c'est surtout dans la liturgie proprement dite que l'uniatisme s'est donné libre carrière. On dirait que, plus les Papes insistaient pour promettre la conservation intégrale des rites de l'Orient, plus l'uniatisme s'est efforcé, inconsciemment la plupart du temps, de démontrer par les faits

que cette promesse apparaît ainsi purement illusoire. Il y a là, non pas par la faute de Rome, mais par celle des Uniates, une contradiction stridente entre les principes et la pratique.

Dans le style des églises, d'abord. Notre style classique, c'est le byzantin et ses dérivés : byzantin pur, byzantino-serbe, byzantino-roumain, byzantino-russe, byzantino-ukrainien. Que l'on parcoure la Pologne, l'Ardeal, le Banat, la Voievodine : partout, sauf dans les églises récemment construites, et encore surtout par les orthodoxes, c'est le style baroque qui domine. La cathédrale ruthène de Saint Georges, à Léopol, si avantageusement située pourtant, est un exemple accompli de ce mauvais goût que le XVIIIe siècle a mis à la mode. Les églises épiscopales de Sremski Karlovci, de Blaj, d'Oradea, ressemblent à s'y méprendre à celles que l'on voit aux environs du Petöfi-tér ou sur le Batthyani-tér à Budapest. Celles d'Ushorod et de Lugoj ne sont que d'anciennes églises latines (2).

Avec le progrès des études artistiques et la renaissance du byzantinisme, une réaction se dessine de plus en plus, mais là encore ce sont surtout les orthodoxes qui donnent l'exemple. A Sibiu, la petite église de Sibiu-Cetate, bâtie en 1790 en mauvais style jésuite, a été jetée à terre et remplacée, de 1902 à 1906, par un beau temple de style byzantin, aux amples proportions, avec une riche décoration à fresques de l'école de Smigelschi. A Cernăuti, la cathédrale orthodoxe (1844-1864) est encore bâtie sur le modèle de celle de Saint Isaac à Pétrograd, qui ressemble assez au Panthéon de Paris, mais dès 1864 on entreprenait, sous la direction de l'architecte tchèque Joseph Hlavka, la construction, en byzantin, du magnifique ensemble de bâtiments qui est une des merveilles modernes de la Roumanie. Les catholiques ne restent pas en retard : la chapelle épiscopale de Lugoj, celle d'Oradea, la cathédrale de Gherla, l'église paroissiale de Radesti font oublier le mauvais goût de Blaj. A Stanislaviv, à peine le futur métropolite Mgr André Szeptyckyj a-t-il pris possession du siège épiscopal qu'il fait décorer de fresques magnifiques, par le peintre ruthène Iulij Makarjevyc, l'un des restaurateurs du château royal du Wawel à Cracovie, le sanctuaire de sa cathédrale, ancienne église latine elle aussi. Au Musée national ukrainien de Léopol, une autre fondation du métropolite, la peinture des icônes dans un style pur a été remise en honneur. L' « apostolat par l'art » est considéré par le Métropolite comme une des conditions de l'Union, et il a raison.

Dans l'Orient asiatique, le joug musulman a fait perdre aux catholiques toute tradition propre : ou bien ils n'ont plus de style du tout, ou bien ils copient l'Occident. Nulle part on ne sait peindre une icône : celles que l'on trouve sont souvent des monstres.

L'aménagement et la disposition intérieure des églises ont été aussi fortement altérés par l'uniatisme. La concélébration est toujours de règle chez les Roumains, tout comme dans les patriarcats melkites, mais chez les Ruthènes elle n'est plus qu'une exception. Puisque, au lieu du sacrifice autant que possible unique et en tout cas toujours célébré en tenant compte du peuple qui y assiste, on a introduit les messes « lues » et privées, il fallait multiplier les autels. On en a mis partout, on les a adossées au mur, ce qui a obligé à tronquer ou à supprimer certaines cérémonies; devant eux, on a omis les iconostases (que l'Orient orthodoxe a su conserver très ingénieusement dans toutes ses « paréglises » ou chapelles, même les plus petites), en attendant qu'on les renverse complètement même devant l'autel central : on en était venu là dans certaines églises des éparchies qui ont disparu en 1839 et 1875. On peut assister alors à ce spectacle curieux : le dimanche, à l'issue de l'office des matines, on voit sortir du sanctuaire des prêtres portant calice et patène disposés comme dans le rite romain, et qui vont célébrer simultanément en privé, à l'aide d'un énorme missel, une liturgie tronquée dans son texte, dans ses cérémonies, lue à basse voix pour que ces singuliers concélébrants ne se gênent pas mutuellement, pendant que quelques fidèles, à genoux sur le pavé du temple, disent le chapelet. Les autels sont encombrés à profusion de cierges, de fleurs fausses : bientôt viendront les statues.

Les ornements n'ont pas échappé à l'altération. Déjà, en Russie, l'emploi exclusif d'étoffes lourdes et épaisses a fait adopter pour l'ample chasuble sacerdotale ou phélone une coupe peu gracieuse. Ce n'est qu'un léger défaut auquel on peut facilement remédier. Mais chez les Uniates, c'est bien pire. D'abord partout, absolument partout, on a introduit, au lieu du stikhar sacerdotal traditionnel orné simplement de deux ou trois galons, des aubes latines en dentelle, proscrites même par la liturgie romaine pure. C'est même par là que l'uniatisme commence toujours à s'introduire. Dans certains endroits, qu'il s'agisse de la Podcarpathie ou de cer-

taines églises de Syrie ou de Mésopotamie, cette aube latine a aussi pris la place du stikhar des ministres inférieurs et même du diacre. On a adopté l'amict, et on lui a assigné une prière. Le stikhar du diacre était trop long, il ne ressemblait pas assez à la dalmatique du diacre romain : on lui en a donné et la forme et le nom, et dessous on a mis l'amict et l'aube latine (3). Dans la grande église du monastère de Rosvigovo en Podcarpathie, on peut voir cette caricature du diacre oriental peinte jusque sur l'iconostase. Dans l'Orient asiatique, crosses et mitres latines, non seulement se sont introduites chez tous les Arméniens au moyen-âge, mais à partir de la fin du XVIII[e] siècle ont fait invasion et chez les Syriens et chez les Chaldéens. Depuis bien longtemps, Maronites et Malabares n'ont plus que les ornements latins : les Ethiopiens commencent à faire de même, pendant qu'ils suppriment graduellement — ou que certains missionnaires leur font supprimer — le pain fermenté pour la célébration du divin sacrifice. N'est-ce pas « plus catholique » ? Le rite romain a un sous-diacre à la messe solennelle : dans le rite byzantin, il n'a presque rien à faire. N'importe, il en faut un : il se tiendra, revêtu de sa dalmatique, à droite du diacre dont il gênera les mouvements. Le diacre lui-même, depuis l'invasion de l'énorme missel in-folio, le seul en usage, dira ses ecténies debout devant un pupitre qui rappelle à s'y méprendre le lutrin des chœurs latins (4).

Le texte liturgique, maintenant. Puisque l'on entendait faire profession extérieure d'un catholicisme plus prononcé, il semble que l'on aurait dû ne rien modifier au texte ni aux cérémonies sans la permission de Rome. On s'est bien gardé de la solliciter. Les missels ruthènes du XVIII[e] siècle contiennent, calquées sur celles du missel de Grottaferrata de 1683 et encore exagérées, des rubriques toutes nouvelles, modifiant les cérémonies dans le sens romain, au moins pour la « messe lue », avec transport du missel à droite et à gauche, petite entrée supprimée, grande entrée réduite à un simulacre, vignettes indiquant, conformément aux rubriques modernes du rite romain, la position des mains jointes « pollices ad pollices » ou très modérément étendues, à la place des gestes amples et majestueux du rite pur. Non seulement, à la place du disque oriental exigé par l'emploi du pain fermenté et par les nombreuses parcelles découpées dans les pains du sacrifice, on

a pris la patène latine — on ne trouve plus qu'elle dans tous les pays ruthènes et roumains — mais on a supprimé l'emploi de l'éponge, sous prétexte qu'on ne savait plus la préparer. Supprimé aussi, le rite de l'eau chaude; supprimé les ripidia; mais à la place on a introduit la sonnerie de la clochette. Les Latins conservent leurs hosties dans une petite boîte de métal et en extraient une à chaque messe : pourquoi ne pas faire de même, découper à l'avance et l'agneau, et les parcelles, mettre le tout dans une boîte, sans se douter qu'ainsi la récitation des versets du prophète Isaie n'a plus ni sens, ni symbolisme ? D'après les rubriques modernes, le prêtre romain lit tout durant sa messe, même la partie du diacre, du sous-diacre et du chœur lorsque cette messe est solennelle : le prêtre uniate, avec son missel, fera à peu près de même. Léon XIII a prescrit pour un temps, et aux seuls prêtres du rite romain, certaines prières à dire avec le peuple après la messe basse : vite, on les traduira littéralement, et le prêtre de rite pur, qui se présente dans une église ruthène pour célébrer, ne sera pas au bout de ses étonnements lorsqu'on lui aura refusé de faire la « sosluzenie », lorsqu'il aura trouvé tant de choses qui l'embarrassent : à la fin, on lui tendra un carton et on l'invitera à dire à genoux des prières qu'il lit pour la première fois, s'il n'a pas été élevé en Occident.

Dans les rites autres que le byzantin, les altérations à la liturgie eucharistique sont encore plus graves, et malheureusement ont réussi quelquefois à obtenir par surprise une approbation. En 1843, l'imprimerie de la Propagande a donné l'édition *princeps* du missel du rite antiochien, à l'usage des Syriens. Parmi les prières préparatoires à la liturgie, quelques-unes sont traduites du latin. Ce n'est rien encore : la nouvelle édition de 1922 les a supprimées. Mais le reviseur du Missel alexandrino-éthiopien, imprimé pour la première fois à Keren en 1890, le défunt M. Coulbeaux, des Lazaristes, homme instruit cependant, avait été scandalisé par la présence de l'épiclèse après la consécration. A l'issue de la Propagande — nous possédons la preuve de ce fait — il la modifia (p. 38, col. 2), et cette omission n'a pas été réparée dans l'édition d'Asmara en 1907.

L'histoire de l'altération progressive du rite antiochien des Maronites est plus curieuse. Il ressort des procès-verbaux des Congrégations tenues en 1631 pour la correction définitive de

leur Missel que les premiers hybridismes ne remontent pas plus haut que la fin du XVIe siècle et ont été imposés, il faut bien l'avouer, par des envoyés romains. Introduction de l'azyme au lieu du pain fermenté, et presque aussitôt, par voie de conséquence, suppression de la communion sous les deux espèces; modification des paroles de la consécration, pour les rendre plus conformes à celles du Missel romain; usage de plus en plus répandu des ornements latins; remplacement par les évangiles des fêtes marqués dans le rite romain de ceux prescrits par la vieille rubrique antiochienne; interdiction de l'usage de l'éponge liturgique; altération de l'épiclèse. On était à l'époque où les premières congrégations pour la correction de l'Euchologe grec, dont plus tard Urbain VIII annula le travail, ne visaient à rien moins qu'à bouleverser toute la liturgie sacramentaire et eucharistique : si le rite byzantin a heureusement échappé à ces mutilations, l'antiochien des Maronites en a été la victime : toutes furent approuvées sous des prétextes divers. Il ne paraît pas qu'elles aient été confirmées par le Pape, mais de fait elles sont entrées dans la pratique, et bien d'autres les ont suivies.

Les Malabares ont conservé leur liturgie chaldéenne, mais avec nombre de corrections du même goût, dues aux préjugés de l'époque bien plus qu'à des nécessités dogmatiques. Chez les Arméniens, les fameuses corrections proposées par les deux prêtres Basile Barsegh et Ohannès Agop, tous deux n'ayant reçu qu'une éducation purement latine, et introduites dès 1671 dans la liturgie eucharistique, n'ont été que le prélude de bien d'autres modifications. Elles ont été vigoureusement combattues dès le début du XIXe siècle par le mékhitariste Gabriel Avédikian (1750-1827), et le Concile arménien de 1911, approuvé par la Propagande qui est ainsi revenue sur une vieille méprise, lui a donné raison (canon 639), sans oser encore condamner des altérations plus récentes.

Il était assez naturel que la liturgie eucharistique, vu son importance et sa fréquence, ait été la plus facilement sujette aux altérations de correcteurs maladroits. L'office canonique est resté généralement plus pur, mais le rituel des sacrements, des bénédictions et des fonctions réservées à l'évêque a été gravement touché lui aussi. Il est difficile à un prêtre de rite pur de se servir du *Trebnik* des Ruthènes : pour l'administration du sacrement de Pénitence notamment, ce n'est plus

qu'une simple traduction du latin. L'usage des confessionnaux modernes, qui en Occident ne remonte pas au delà du milieu du XVI[e] siècle, a été pour quelque chose dans cette adoption graduelle du Rituel romain. Il y a encore bien d'autres petites altérations dans le *Trebnik* ruthène. Les Melkites ont adopté eux aussi une simple traduction du Rituel romain pour la confession : pour le reste, ils ont su se préserver assez bien de tout mauvais mélange. Les Maronites n'ont pas su en faire autant. Le branle était donné pour entrer dans la voie des innovations hybrides : l'école liturgique d'Alep s'y distingua particulièrement au XVIII[e] siècle. Emprunts souvent littéraux au Rituel romain, traductions ou adaptations maladroites de simples dévotions italiennes d'un goût peu liturgique, mais propagées par les missionnaires latins et tout à fait dans les idées du temps — c'est tout dire pour un liturgiste — tel est le contenu informe du Rituel soumis en 1825 à l'approbation de Rome. Les études liturgiques étaient partout en pleine décadence. La Propagande manquait des spécialistes nécessaires : après de longues années de tergiversations, on n'aboutit à rien, et le Rituel de 1839-1840, réimprimé en 1899, n'est somme toute que la canonisation des errements de l'école d'Alep. Pour les Syriens, le Rituel imprimé à Baîrût en 1872 n'est pas exempt de latinismes : heureusement que le patriarche Ephrem Rahmânî y a mis ordre par la nouvelle édition de 1922.

Chez les Malabares, l'uniatisme a atteint le dernier degré qui puisse précéder la latinisation pure et simple. En exécution des décisions du Synode de Diamper de 1599, le Rituel chaldéen, suspect de nestorianisme — en comprenait-on seulement la langue ? — fut supprimé, et à sa place on traduisit en syriaque le rituel sacramentaire de Goa, apparenté aux usages de Braga en Portugal, donc à peu près le rituel romain : il est encore en usage. Ajoutons que, pour être plus sûr d'abolir le culte d'hérétiques nestoriens, on prit une mesure très radicale : suppression pure et simple, dans l'office, de tout le calendrier chaldéen et adoption de celui de l'Eglise romaine. Evidemment, c'était plus sûr et surtout cela dispensait d'études que l'on n'avait guère le moyen d'entreprendre ni surtout le désir de commencer. Mais que devient alors le principe de la conservation des rites ?

Pour les Ethiopiens, à une époque beaucoup plus récente,

processus analogue. Les missionnaires rentrés dans l'empire chrétien d'Afrique au milieu du XIX[e] siècle se trouvaient devant des difficultés analogues à celles qu'avaient rencontrées au XVI[e] siècle les Portugais sur la côte du Malabar : une vieille langue sacrée, le gh'ez, très peu étudiée en Europe depuis le XVII[e] siècle; un rite, l'alexandrin, dont ils ignoraient tout; presque aucun texte liturgique imprimé, mais tout en ouvrages manuscrits disposés d'une manière tout à fait différente du rite romain. De bonne heure, deux tendances se formèrent : les uns — les mémoires du cardinal Massaia sont très révélateurs à ce point de vue — tendant ouvertement à latiniser, les autres visant à conserver, quitte à corriger plus ou moins heureusement. Le premier Vicaire apostolique, Mgr Giustino de Jacobis (1800-1860), non seulement s'adapta lui-même au rite alexandrino-éthiopien, mais procéda à une revision du Rituel qu'il ne put malheuresement faire imprimer. Le Missel parut en 1890, mais, vingt ans après, on constate un retour en arrière : le Rituel des Sacrements qui sort en 1910 de l'Imprimerie Vaticane n'est qu'une traduction pure et simple du Rituel romain... Les origines de ce revirement ne sont pas encore très claires. Heureusement que l'on travaille activement, à la Bibliothèque du Vatican, au catalogue du fonds éthiopien, qui sera un des plus beaux d'Europe. Les manuscrits liturgiques y abondent, et on pourra enfin, conformément au vœu qui a été une fois exprimé par Pie XI lui-même, procéder à une revision générale des textes du rite.

Le Pontifical proprement dit n'a jamais été imprimé que pour les rites byzantin et alexandrin, soit joint à l'Euchologe, soit en partie séparément, et encore contient-il une grave altération dans la version staroslave de la chirotonie épiscopale au rite byzantin. Les Ruthènes ont cru y remédier en insérant un extrait de la profession de foi dite d'Urbain VIII, à la place du texte fantaisiste que donnent les éditions de Russie pour la troisième profession, mais ils ont agi encore plus maladroitement en accommodant tout le début de la cérémonie au Pontifical romain. Pour les rites arménien, antiochien et chaldéen, le Pontifical est encore manuscrit : les Malabares se servent du Pontifical romain, de sorte que leur calendrier et leur rituel ne sont que des versions du latin, et encore incomplètes; leur sanctoral a disparu, et ils n'ont pas encore osé revenir au pontifical chaldéen pour les fonctions épiscopales!

Dans les rites orientaux, les dévotions ne forment nullement un « culte supplétoire » comme dans le rite romain moderne : elles font partie de la liturgie et doivent en revêtir les formes et l'esprit. C'est la recommandation que fait expressément le Concile arménien tenu à Rome en 1911 (canon 612). Une observation impartiale des choses conduit d'ailleurs à cette conclusion, que toutes les dévotions modernes introduites dans ces rites correspondent rarement à un vrai besoin de la piété : elles sont dues, soit au mélange avec les Latins, soit à l'action persévérante des missionnaires latins ou des Orientaux élevés chez les Latins : ils ne se doutent guère que les rites orientaux possèdent, sous une forme différente il est vrai, l'équivalent conforme à leur caractère propre de toutes les pratiques qu'ils cherchent à introduire. S'il est bon de développer le culte de l'Eucharistie, par exemple, si l'introduction d'une fête spéciale a pu être faite en quelques lieux d'une manière très heureuse (patriarcats melkites), il n'y a pas de pratique plus opposée au caractère profondément mystique du rite oriental que le *salut* et à plus forte raison l'*exposition prolongée* du Saint Sacrement. A l'exemple des Polonais, les Ruthènes en ont fait un véritable abus. La manière de donner la bénédiction avec le Saint Sacrement, si tant est qu'elle soit nécessaire dans des rites qui la donnent solennellement à leur manière à la fin de chaque liturgie, est partout copiée d'une manière souvent littérale sur les cérémonies ou usages occidentaux. On est en droit de se demander si, dans un rite comme le byzantin, pour ne parler que de lui, il est si nécessaire d'introduire chapelet et *Angelus,* alors que toutes les prières publiques *ou privées* contiennent une partie adressée à la sainte Vierge beaucoup plus considérable que dans le rite romain, et que notre véritable chapelet, à nous autres, consiste dans la répétition aussi fréquente que l'on voudra de la touchante invocation évangélique : « Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu, écoutez-moi, pécheur, et exaucez-moi », accompagnée d'une inclination plus ou moins profonde qui est parfois un véritable exercice de pénitence (5). Quel besoin avons-nous du *mois de Marie,* lorsque chaque mercredi est spécialement consacré à la Madone, lorsque chaque vendredi de Carême on chante en son honneur, en tout et en partie, l'incomparable hymne acathiste, resté si populaire et qui surpasse de beaucoup les litanies dites de Lorette, et que, du

1er au 14 août, il y a chaque jour un office occasionnel préparatoire à l'Assomption ? Nous n'en avons besoin, de ce mois de Marie, que parce que les religieux latins veulent que, dans leurs nombreuses écoles et dans leurs églises que fréquentent surtout nos fidèles, puisque les Latins ne sont partout, en dehors de quelques grands centres, qu'une petite minorité, *leurs* dévotions prennent la place des nôtres. Ceux qui propagent avec tant de zèle, à propos du culte du Sacré-Cœur, toutes les formes extérieures que ce culte a revêtues *en Occident* et *pour des Occidentaux* ont-ils jamais réfléchi que l'essentiel de cette dévotion dite moderne, à savoir l'immense amour compatissant du Sauveur pour les hommes, est admirablement exprimée dans une foule de passages de notre liturgie où il est parlé de la *philanthropie* du Christ, passages qu'il n'y a qu'à grouper, et que notre image du Sacré Cœur, c'est le type si classique du Sauveur bénissant d'une main et tenant de l'autre le livre des saints Evangiles ouvert au passage : « *Venez à moi, vous tous qui souffrez et qui êtes accablés, et je vous soulagerai...* »*?* Seulement, l'esprit du rite oriental s'oppose à ce que l'on exhibe un cœur entouré de flammes, couronné d'épines, et cela, un Latin moderne ou un Oriental formé à la latine ne le comprendra jamais.

Léon XIII a prescrit après les messes non solennelles quelques prières : ceux qui chez nous se sont hâtés de les traduire littéralement — dans certains endroits, s'ils ne l'eussent point fait, on les aurait accusés de schisme ! — ont-ils oublié, ou ont-ils jamais su, que dans le rite byzantin, où il n'y a pas de liturgie qui ne soit réellement publique sinon toujours solennelle, les demandes de l'ecténie d'après l'Evangile sont susceptibles d'enrichissements à volonté, pourvu qu'ils soient approuvés par l'évêque et ne soient que temporaires — ce qui est justement le cas — et que des demandes semblables, auxquelles le chœur, c'est-à-dire en réalité le peuple, doit répondre par un triple « Seigneur, ayez pitié ! », sont insérées très fréquemment, dans les églises orthodoxes, par les autorités ecclésiastiques (6) ?

On désire des cérémonies spéciales pour la nouvelle année, pour la rentrée des classes, pour le temps de guerre, pour l'ouverture du Parlement, pour les fêtes nationales; on en veut pour donner solennellement la bénédiction papale à la fin d'une retraite, d'une visite pastorale : il y a en slave et en roumain

un petit livre de facture assez moderne, comme tous ces besoins nouveaux, intitulé *Kniga molebnykh penii* ou *Cartea de Te Deum (sic!)* où ces offices occasionnels, que l'on peut abréger si on les trouve trop longs, sont disposés à la manière d'une sorte de *missa sicca* ou de liturgie sans consécration ni communion, absolument comme dans le rite romain la bénédiction des cierges le 2 février, celle des cendres le premier mercredi de carême, celle des rameaux le dimanche de ce nom. C'est beaucoup plus liturgique, plus parlant au cœur, que la récitation de sept *Pater, Ave* et *Gloria,* comme nous l'avons vu faire dans une cathédrale uniate avant la bénédiction papale.

On veut une formule pour la collation de l'indulgence plénière à l'article de la mort : au lieu de traduire telle quelle, dans sa forme étrangère, celle du Rituel romain, n'avons-nous pas dans nos Euchologes, au moins en grec, slave et roumain, la prière solennelle de la *grande absolution* qui est exactement l'indulgence plénière ? Rome a-t-elle jamais imposé sa formule ?

On veut des patrons célestes pour différents états de la vie : n'oublions pas que chez nous, le patron de la jeunesse, c'est le si populaire saint Nicolas de Myre; que celui des études théologiques, c'est saint Jean Damascène, que saint Thomas d'Aquin n'a fait que continuer et développer; que celui des œuvres charitables, c'est saint Jean l'Aumônier, patriarche d'Alexandrie de 609 à 619; que celui des mariages chrétiens, c'est saint Procope de Gaza, martyr, mentionné dans l'apolyse de l'office de la bénédiction nuptiale précisément à cause de la dévotion qu'avaient pour lui les Palestiniens, qui l'évoquaient au moment des premières invasions arabes, afin que le cortège de la jeune fiancée ne fût pas attaqué par les nomades pillards. Et le Christ-Roi, n'est-il pas partout dans notre liturgie invoqué sous ce vocable, et sa royauté n'est-elle pas proclamée expressément dans la belle prière que, lors du couronnement impérial dans la Russie d'hier — et peut-être dans celle de demain — l'archevêque de Novgorod lisait à haute voix sur la tête du Tsar incliné devant lui : « Seigneur notre Dieu, Tsar des tsars et Seigneur des seigneurs, Vous qui avez élu par le moyen de Votre prophète Samuel Votre serviteur David, et qui l'avez oint Tsar de Votre peuple Israel, écoutez Vous-même maintenant notre prière, à nous

indignes, regardez du haut de Votre demeure sainte vers Votre serviteur N***, notre grand Seigneur, que Vous avez daigné constituer Empereur sur Vos peuples... » , invocation splendide à laquelle faisait réplique celle que le nouveau Tsar, à genoux, disait ensuite pour implorer sur son gouvernement l'aide de la Sagesse divine...

Dira-t-on que tout cela, ce n'est qu'un rite cristallisé, qui ne dit plus rien au peuple et dont il ne veut plus ? Ceux qui parlent ainsi montrent qu'ils n'ont pas une once d'esprit liturgique; si le peuple ne goûte plus cela, c'est qu'ils ne lui ont jamais appris à le goûter, car il faudrait qu'ils le goûtent d'abord eux-mêmes !

L'uniatisme n'a pas seulement massacré le rite, altéré les cérémonies, raccourci les ornements, méconnu le symbolisme si riche de l'Orient, introduit des innovations dont la crudité jure sur l'ensemble, il a oublié jusqu'à sa langue et l'a remplacée par un jargon innomable. Nous avons sous les yeux un petit livre d'ailleurs bien fait et procédant d'une bonne intention : le *Manuel des cérémonies* à l'usage des clercs du séminaire de Léopol (Lviv, 1907). On y trouve des mots comme ceux-ci, qu'il n'est pas besoin certes d'être grand slaviste pour comprendre : *tserimonija, seminar, seminarskij, ordinarijatskij, monstrantsa, tserimonijar, zakristija, prefekt, rektor, ampoula, dalmatika*... et nous ne sommes qu'à la page 6 d'un livre qui en compte 164. Ce n'est ni russe, ni slave, ni ukrainien : un orthodoxe, pour reconnaître sous ces barbarismes le rite de son Eglise, a besoin d'un glossaire! Dans toutes les langues, le style uniate est parsemé d'expressions semblables (7).

19. — Nous n'avons pas encore fini, car il reste l'uniatisme ascétique. Il est bon, excellent même, d'encourager la lecture et la méditation de livres d'or comme l'*Imitation*, l'*Introduction à la vie dévote*, le *Combat spirituel*, les *Exercices de saint Ignace*, mais à la condition de ne pas mettre systématiquement de côté les grandes œuvres de la mystique et de l'ascèse orientales : les œuvres de saint Macaire l'Egyption, l'*Histoire lausiaque* de Palladius, les écrits ascétiques de saint Basile, le traité du Sacerdoce de saint Jean Chrysostome, les écrits de saint Nil, l'*Echelle des Vertus* de saint Jean Climaque, la *Doctrine* de saint Dorothée, quelques catéchèses de

saint Théodore Studite, le *Pré spirituel,* de Jean Moschus, les écrits de Jean et de Barsanuphe, des extraits des volumineux recueils connus sous le nom de *Philocalie* et d'*Everghétinos,* etc., qui tous ont été traduits du grec en slave et même en roumain, sont encore lus dans les monastères, et ont sanctifié un nombre infini d'âmes. Qui nous rendra, dans nos différentes langues et même dans celles de l'Occident, sous un format commode et avec les notes appropriées, ces trésors de notre mystique ? Et nous sommes loin d'avoir tout cité !

IV

Quelle est l'étendue du mal uniate ? Est-il encore guérissable ?

20. — En matière de théologie, il a sévi partout depuis la fin du moyen-âge, et il dure encore partout. Il est juste d'ajouter qu'il vient de recevoir deux coups mortels, l'un par la fondation en 1917 de l'Institut pontifical oriental de Rome, dont un des buts est précisément l'étude approfondie de la théologie orientale, et l'autre tout récemment, en 1926, par l'apparition du premier volume de la *Theologia dogmatica christianorum orientalium* du P. Martin Jugie, Assomptioniste. Cet ouvrage comprendra les trois confessions : orthodoxe non catholique, monophysite et nestorienne. Il ne pourra plus manquer sur la table du professeur de dogme des Séminaires destinés non seulement au clergé de rite oriental, mais des Séminaires latins dans les pays où se trouve une proportion d'Orientaux dont on doit tenir compte. Nul doute que dans un avenir rapproché nous n'ayons enfin des *Praelectiones theologiae dogmaticae ad usum Seminariorum orientalium* (8). On peut donc considérer d'ores et déjà la question comme pratiquement en voie de solution.

Pour la théologie morale, le mal est tout aussi profond, et la solution, que l'on n'entrevoit pas encore, se complique du fait qu'une bonne partie de la discipline en vigueur jusqu'ici a besoin d'être revisée. Comme nous l'avons dit plus haut, nombre de décisions des Congrégations romaines touchant les Orientaux n'ont été que l'application pure et simple à ces mêmes Orientaux de la discipline latine. Le fait que

tout se trouve maintenant concentré entre les mains d'une Congrégation spéciale, celle de l'Eglise orientale, aidera beaucoup à ce travail de revision. Que l'on ne se presse donc pas de publier des recueils nouveaux de décisions du Saint-Siège concernant les Orientaux : ce sera s'exposer à de vives critiques et à des démentis. Il ne faut pas se faire d'illusion : du moment que le principe de la conservation de la discipline orientale est admis, toutes les décisions anciennes qui contredisent ce principe cessent d'être en vigueur. Il y en a d'ailleurs assez peu.

21. — L'uniatisme juridique est tout aussi étendu que l'uniatisme dogmatique. Nous n'avons même pas un bon petit manuel de droit canonique à mettre entre les mains de nos clercs. Celui de Papp-Szilàgyi, évêque roumain d'Oradea Mare (1862-1873), publié pour la première fois en 1862, réimprimé en 1880, est épuisé : il aurait d'ailleurs besoin d'une revision complète, et avait le tort de viser avant tout les Roumains de la monarchie des Habsbourg. Les ouvrages des canonistes orthodoxes, assez difficiles à réunir, ne peuvent être consultés qu'avec précaution. Pratiquement, le droit canonique n'est pas enseigné dans nos Séminaires, ou il l'est fort peu.

Le progrès des idées est tel cependant, qu'aucun des conciles modernes des Eglises de l'Orient approuvés jadis, comme celui des Maronites (1736), celui des Syriens (1888), celui des Ruthènes de Galicie (1891), celui des Coptes (1898) ne le serait aujourd'hui tel quel. Ils ont tous besoin d'être refondus. Le meilleur de ces Synodes modernes est encore le Concile arménien de 1911 : rédigé à l'usage d'une Eglise fortement latinisée, il a dû faire bien des concessions, mais au moins il a mis fin à une véritable anarchie : c'est déjà beaucoup.

On a parfaitement raison de dire que les meilleurs juristes ont toujours été les Romains. Le droit byzantin n'est-il pas, au fond, une émanation du droit romain ? Le *Codex iuris canonici* élaboré par Pie X et promulgué par Benoît XV est un modèle de rédaction. Il semble bien que le mieux, pour nous, soit d'en adopter le plan et bien souvent le texte, en modifiant la rédaction des canons qui ne s'accordent pas avec notre discipline. Les conciles roumains de 1872 et de 1882 méritent d'être consultés pour ce travail. Mais des questions épineuses se posent, et il faut avoir le courage de les

regarder en face : puisque nous voulons l'Union des Eglises, nous devons envisager l'hypothèse où les titulaires des quatre patriarcats authentiques de l'Orient — ceux d'érection postérieure ne sont que des primats à juridiction très étendue — rentreraient en communion avec le Patriarche de Rome. Peut-on envisager raisonnablement pour eux un traitement différent de celui accordé à Joseph II de Constantinople au Concile de Florence ? Il suffit de poser la question pour voir de suite que l'Occident doit se résigner à quelques concessions, si la primauté pontificale ne doit et ne peut en faire aucune.

22. — Nous avons consacré un paragraphe spécial au costume oriental. Evidemment, « l'habit ne fait pas le moine », mais l'Eglise est une armée, et, si simple que soit l'uniforme, il en faut un. Dans un corps de troupes, les différentes armes ne doivent pas être confondues, et on ne doit pas vêtir des soldats réguliers comme des francs-tireurs.

Un prêtre, un dignitaire de rite oriental ne peuvent pas être habillés, même dans la vie ordinaire, comme un prêtre ou un dignitaire latin. C'est un contre-sens. Nous ne devons pas davantage nous laisser entraîner, nous autres catholiques, dans le mouvement qui porte malheureusement de plus en plus le clergé orthodoxe à adopter pratiquement le costume du clergé protestant. Que notre habit ecclésiastique traditionnel, substantiellement le même partout, et cela depuis des siècles, doive être légèrement modifié, d'accord, tout le monde en convient. Mais, pour vouloir être raisonnables, ne sacrifions pas tout, sottement, aux modes latines et occidentales. Nous pouvons bien continuer à porter la soutane qu'ont conservée des Congrégations comme les Rédemptoristes et même parfois les Jésuites, qui n'ont pas de costume officiel. Il n'y a qu'à la bien couper. Le port de la *riasa* à larges manches donne à tout notre clergé un extérieur particulièrement digne : sommes-nous obligés d'avoir des manches démesurément larges ? On peut s'en contenter pour les cérémonies, et les avoir, dans la vie quotidienne, d'une dimension plus modérée, sans adopter pour cela la douillette française, le « soprabito » italien ou le pardessus allemand. Notre coiffure elle-même, si décriée par certains, est notre marque distinctive essentielle : c'est par les légères modifications de sa forme que les nations

et les rites se diversifient. Croit-on que le clergé russe soit si gracieux que cela, avec son chapeau mou venu en droite ligne des bazars allemands ? Le catholique ne doit pas se singulariser, mais il ne doit pas non plus suivre aveuglement tous les errements. Donnons le bon exemple : il suffit d'avoir le courage de le faire. Les prêtres albanais de Sicile l'ont bien montré, il y a quelque cinquante ans. En pleine Rome, la coiffure cylindrique du rite byzantin est parfaitement admise et n'est jamais insultée. Ce qui se peut porter dans la grande métropole de l'Eglise latine doit-il être abandonné dans nos propres pays, et ce qui a été remis en vigueur en Sicile ne peut-il l'être ailleurs ? Surtout, renonçons sans tarder à tous ces filetages, à tous ces boutons de couleur, à ces ceintures multicolores qui ne sont pas nôtres, et que ceux qui sont obligés de les porter voudraient bien souvent n'avoir jamais été introduits à une époque qui fut plutôt désastreuse pour l'Eglise.

23. — La principale difficulté, c'est, hélas, l'uniatisme liturgique. Nous l'avons longuement décrit. On peut distinguer, à ce point de vue, cinq classes d'Uniates, et ces cinq classes embrassent à peu près toutes nos Eglises. Il est profondément triste d'avoir à constater que bien souvent, plus l'Union avec Rome est ancienne, plus le rite est altéré.

La première classe mérite à peine d'être taxée d'uniatisme. Le rite est demeuré substantiellement pur. Les hybridismes ne sont ni généraux, ni bien ancrés, et il faudrait très peu de chose pour tout ramener dans le droit chemin. Tels sont les Roumains de l'Ardeal, les Bulgares de la Thrace et même, dans l'ensemble, les Serbes croatisés de Krizevci.

Au second stade, plusieurs usages latins se sont déjà introduits, parfois sous une forme réprouvée par l'Eglise romaine elle-même. Quelques formules ont été traduites telles quelles du latin, quelques cérémonies copiées trop littéralement. La caractéristique de ce stade est le mouvement hybridisant tendant à augmenter en intensité sous des influences diverses. Mais il peut être encore facilement enrayé, et parfois une réaction commence à se dessiner. C'est le cas pour les trois patriarcats melkites, les Bulgares de Macédoine, les Arméniens, les Ethiopiens, les Syriens, les Chaldéens, les Albanais de Sicile.

Au troisième stade, la latinisation est beaucoup plus avancée. Parfois les ornements orientaux ont disparu pour faire place aux ornements latins (Maronites). Une foule d'hybridismes ont pris droit de cité dans le culte. Cette situation est unanimement acceptée, elle est même parfois défendue comme une sorte de patrimoine national. La réaction n'est encore le fait que de rares individus, vivement contrastés. Elle doit être plus prudente, à plus longue échéance, mais elle est encore très possible avec une vraie bonne volonté. Telle est la situation des Coptes, des Maronites, des Albanais de Calabre; telle est surtout celle de la masse imposante formée par les Ruthènes de Galicie, de Podcarpathie et leurs nombreuses colonies, et c'est aussi celle de ceux que l'on consent à appeler par condescendance les Hongrois catholiques de rite byzantin, tous anciens Ruthènes ou Roumains magyarisés (9).

Au quatrième stade, la latinisation est encore plus complète. Plus d'ornements orientaux; une partie notable des textes liturgiques a disparu de l'usage, des livres entiers ne sont que des traductions du latin. Une réaction est difficile, mais toutefois il n'y a pas encore à désespérer absolument. Une seule communauté rentre pleinement dans cette catégorie : les Malabares de l'Inde.

Au cinquième et dernier stade, il n'y a plus d'espoir. L'ancienne langue nationale a complètement disparu de l'usage, et le rite n'est même plus conservé par le clergé. Il célèbre souvent en latin ou dans des traductions du latin. De liturgie, le peuple ne connaît que les chants en langue vulgaire et les exercices de piété moderne qui accompagnent, dans l'ambiance latine, les exercices ordinaires du culte dans un pays où le mouvement liturgique occidental n'a pas encore pénétré. Aucun remède n'est possible : il n'y a plus qu'à se résigner à faire la part du feu et même à hâter l'absorption de ces résidus de communautés orientales. Tel doit être, à notre avis, le sort des dix paroisses que comportait avant la guerre l'archevêché arménien de Léopol et des quatre petits groupements arméniens subsistant encore en Transylvanie. Tel aurait été à brève échéance celui des paroisses albanaises de Calabre si Benoît XV n'avait sauvé la situation en érigeant l'éparchie de Lungro et en chargeant le Collège grec de Rome de la formation du clergé.

Les Grecs catholiques — les seuls vrais — n'ont pas encore

été touchés par l'uniatisme. Ils sont les seuls. Nous avons bon espoir qu'ils sauront s'en préserver.

Nous commençons à avoir quelques centres russes. Tout va dépendre de la direction qui leur sera donnée. Comme l'élément russe est de beaucoup le plus important dans l'Eglise orientale, des maladresses que l'on regrettera trop tard peuvent compromettre irrémédiablement l'œuvre de l'Union.

24. — Il resterait à dire un mot de l'uniatisme ascétique. Par le canal des dévotions et de la direction donnée à la piété, il est plein de périls, et il est encore très général. Mais la réaction qui s'affirme dans tous les autres domaines l'emportera lui aussi.

V

Mais l'uniatisme est-il si dangereux que cela ? Ne nous faisons-nous pas illusion à nous-mêmes, et ne sommes-nous pas, somme toute, que des archéologues arriérés ? La base n'en a-t-elle pas été posée par des actes pontificaux formels ?

L'uniatisme est très dangereux pour trois raisons.

25. — En premier lieu, il est la contradiction vivante et tangible des promesses des Papes. Un catholique occidental instruit, qui a lu leurs bulles, constitutions et allocutions tant de fois répétées depuis Pie IX, est déjà choqué en voyant la réalité ne pas correspondre du tout aux promesses. Il lui faut une longue étude de ces matières — et combien sont en mesure de l'entreprendre ? — pour voir que cette opposition n'est que la résultante d'un passé de misère, et non la conséquence de la volonté des Papes. Le savant, le liturgiste dignes de ce nom devraient pouvoir ouvrir un livre ecclésiastique oriental catholique avec confiance, en étant sûr d'y trouver le véritable rite de l'Eglise orientale. Cela n'est guère actuellement possible que pour les éditions grecques de Rome et, la question de la langue mise à part, pour la version roumaine imprimée à Blaj. Pour presque tout le reste, la première précaution à prendre est de se méfier.

S'il en est ainsi pour un catholique, à plus forte raison en est-il de même pour un orthodoxe, ou pour n'importe quel dissident. Jamais il ne comprendra cette contradiction. A toutes

les démonstrations du contraire il pourra toujours répondre : « Voyez le rite et la discipline des Ruthènes. Voyez ce que font tous les jours les missionnaires latins de l'Orient méridional. Voyez ce que, au lendemain de la Révolution russe, on a tenté de faire en Russie. » L'orthodoxe, le Russe principalement, désireux de s'unir à l'Eglise catholique, demandera souvent de passer au rite romain. Pourquoi ? On en a donné bien des explications. Une des plus convaincantes est celle-ci : le Russe a une prédisposition innée à tirer les dernières conséquences logiques d'un principe une fois posé et admis. Il est habitué depuis des siècles à confondre catholicisme et polonisme, catholicisme et latinisme. L'Eglise uniate, ce n'est certes plus tout à fait l'Eglise orientale, ce n'est pas encore l'Eglise catholique, la vraie Eglise catholique, c'est l'Eglise latine. Puisqu'il veut se faire catholique, il se fera Latin (10). Rarement il en démordra, tant qu'il s'agit d'individus. Le meilleur moyen d'empêcher l'Union en masse ,c'est de favoriser l'uniatisme et même de le laisser subsister.

26. — En second lieu, l'Uniate a beau dire qu'il est le trait d'union désiré entre le catholicisme et la dissidence, il est complètement impropre à ce rôle. Il se complaît dans son hybridisme. Revenir à un rite pur, porter surtout le costume oriental, il ne consentira jamais à le faire. Il est trop content, dans son for intérieur, de ressembler au prêtre hongrois, polonais, français, au prélat romain. Il a beau s'en défendre énergiquement parfois : en réalité, ce n'est que cela. Il ne saurait comprendre l'âme orientale, parce que lui-même n'a plus une âme orientale. Volontiers il dira à part lui, en parlant de ceux qui veulent rétablir les choses comme il faut qu'elles soient : « Phanariotes ! Byzantins ! » Quelquefois il ira jusqu'à ajouter : « Schismatiques ! » Il a une piété toute latine et occidentale *moderne*. Il ne comprend pas que l'on puisse vivre et se sanctifier sans toutes ces dévotions qui n'ont pas plus d'un ou deux siècles de date parfois. Aux écrits substantiels des Pères, il préférera toujours les petits livres de dévotion modernes. Il a en quelque sorte la haine de l'Eglise orthodoxe, il l'a plus que le Latin, qui ne hait que le schisme. Or, si l'on veut promouvoir l'union de l'Eglise orthodoxe avec l'Eglise catholique, il faut commencer par l'aimer, désirer *et aider* son progrès, car tout cela la rapproche de l'Eglise catholique.

27. — Enfin, même si l'Union était faite et bien faite, l'uniatisme serait encore mauvais en soi. Il est au sain orientalisme ce que la piété individualiste, l'abandon des offices liturgiques, l'amour des dévotionnettes et des petites chapelles, la piété à l'eau de rose est au vigoureux et nerveux christianisme occidental. Le mouvement liturgique, qui ne date guère que d'une vingtaine d'années en Occident, se répand de jour en jour. De la Belgique où il est né, il a gagné la France, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, l'Angleterre, Pie X l'a béni et encouragé, et il lui a donné un sérieux appoint en promulgant la restauration du chant grégorien destiné à supplanter la *scelta musica*. Ce mouvement gagne les Etats-Unis, le Portugal, et on va l'inaugurer en Pologne. Il a pour corrélatif un mouvement mystique très curieux et de plus en plus intense, qui lui aussi revient aux saines traditions de l'antiquité et du moyen-âge, interrompues par le paganisme de la Renaissance et l'individualisme protestant. Pour lutter contre cet individualisme, il fallait un autre individualisme. Le péril protestant n'existe plus guère pour les catholiques : il est encore temps d'empêcher qu'il ne ruine l'Eglise orthodoxe. Mais pour cela il n'est pas nécessaire de détruire les traditions de cette dernière, et il n'est nullement sage de commencer par ruiner les traditions orientales chez les catholiques orientaux. Il est assez singulier que la réaction, qui maintenant ne s'arrêtera plus, soit venue, non de l'Orient, mais de l'extrême Occident (11).

Il ne s'agit nullement de faire de l'archéologie, mais de restaurer les vrais principes de la vie chrétienne. Dire : « Le rite est cristallisé, il faut des choses nouvelles, il faut des exercices qui parlent au cœur, les écrits des Pères étaient bons pour leur époque, ils ne sont plus pour la nôtre », c'est ériger en principes les conséquences d'une mauvaise méthode. A coup sûr, il ne s'agit pas de retourner au dixième siècle. Les offices sont trop longs : on les abrégera, mais en se maintenant dans l'esprit du rite. La discipline est trop lâche : on la fortifiera, mais sans aller jusqu'à une centralisation excessive, antitraditionnelle et impossible. La sainte communion n'est plus pratiquée parce que le mode de l'administrer est antihygiénique et « dégoûtant » — le mot a été prononcé — : on modifiera ce rite, sans renoncer pour cela aux deux espèces. C'est déjà fait en bien des endroits. Il faut des dévo-

tions nouvelles : commençons par voir si nous n'avons pas complètement oublié les anciennes. Et ainsi du reste.

28. — « Mais, dit-on, vous allez contre des actes pontificaux formels. Et on cite : l'*Etsi pastoralis*, l'*Ea semper*, tel bref de Pie IX qui semble bien canoniser tous les hybridismes des Ruthènes et les déclarer utiles à la cause du catholicisme.

Là encore, il y a, tant de la part des latinisants qui s'appuient sur ces documents que de celle des dissidents qui les objectent, méconnaissance de l'histoire. On ne voit ces documents que sous l'aspect juridique, sous leur lettre, et on a complètement oublié leur histoire, ou on ne l'a jamais connue. Il faut remonter aux sources, et on verra que de tous ces documents il ne reste plus rien aujourd'hui, ou du moins que le peu qui en subsiste encore est à l'agonie.

N'oublions pas le schisme, le funeste schisme de Photius et de Cérulaire, qui est la racine du mal. N'oublions pas que les Croisades, originairement et dans l'esprit des Papes, de saintes expéditions, ont rapidement dévié de leur but. N'oublions pas le droit public du moyen-âge occidental, transporté brusquement en Orient.

En 1098, les Croisés prennent Antioche. Latins et Gréco-melkites font d'abord très bon ménage. Mais le prince normand Bohémond, qui a cependant juré de rendre Antioche à l'empereur de Byzance, veut s'y tailler une principauté. Le patriarche grec Jean IV l'Oxite se retire. A sa place on nomme un patriarche latin. Cela semble tout naturel, puisque le pouvoir civil est latin. A Jérusalem, prise l'année suivante, on fait de même. Mais désormais les nécessités de la politique exigeront que les patriarches grecs ne remontent plus sur leurs sièges. Cela durera jusqu'au milieu du XIIIe siècle, jusqu'à la ruine des principautés franques d'Orient. Cependant, malgré cette subordination, il n'y a pas eu trop de querelles religieuses. Même les Jacobites monophysistes ne se plaignent pas des Croisés. Les Maronites du Liban, les Arméniens de Cilicie embrassent l'Union. Mais déjà l'Occident a perdu le contact avec l'Orient : il ne comprend plus la diversité des rites. Si le fait n'est pas prouvé pour les Arméniens, il est certain que les premières tentatives de latiniser les Maronites viennent d'Innocent III et de ses successeurs immédiats.

En 1191, Richard Cœur de Lion, en querelle avec l'empereur

byzantin Isaac Comnène, s'empare de l'île de Chypre, et, ne sachant qu'en faire, la vend aux Templiers. Ce n'est plus la guerre contre les musulmans : ce sont des hostilités entre chrétiens. Malheureusement pour la paix mutuelle, Richard a été précédé dans l'île par l'aventurier franc Renaud de Châtillon, qui y a exercé nombre de cruautés dont les Grecs ont gardé le cuisant souvenir. Il a surtout persécuté le clergé. Or, depuis le schisme de Cérulaire, ce clergé n'est plus catholique. A la haine civile va s'ajouter l'hostilité religieuse. Les princes francs s'installent de plus en plus définitivement à Chypre, surtout depuis la prise d'Antioche par les Musulmans en 1268. Tout au début du XIII[e] siècle, on a établi à Chypre, comme dans tout l'Empire d'Orient, la hiérarchie latine. Il fallait quelque chose pour la population franque, qui n'entendait pas se gréciser. Sans le schisme et les circonstances qui avaient précédé dans l'île, on serait peut-être arrivé à un *modus vivendi* acceptable ou à peu près, comme en Syrie. Mais les esprits sont trop excités de part et d'autre. Le partage des biens d'Eglise, qui s'était fait assez à l'amiable à Antioche, donne lieu, à Chypre, à des violences. Les papes croient que l'établissement d'une forte hiérarchie latine est un moyen de mettre fin au schisme : erreur déplorable dont les conséquences dureront des siècles. Le légat apostolique, le cardinal Pélage, n'est certes pas un prodige de douceur : il n'a rien d'un Adhémar de Monteil. Rome ne voit tout d'abord que par ses yeux : Innocent IV veut y aller plus doucement, mais sa décrétale de 1254 sera de fait la charte de naissance de l'uniatisme. Le rite oriental est toléré, mais en certains points les idées du temps veulent qu'il se rapproche de celui de Rome, parce que, depuis le temps de Cérulaire, l'Occident a évolué. Non seulement les erreurs du schisme sont comme de raison proscrites, mais certains usages rituels ou disciplinaires, que l'Occident n'observe plus, encourent la même condamnation : l'administration de la confirmation doit être réservée aux seuls évêques, et ceux-ci devront conférer quatre ordres mineurs comme dans l'Eglise romaine. Cela, et le fait que le rite byzantin est tenu dans une sorte de suspicion, c'est à peu près tout ce qu'il y a de regrettable dans cette décrétale. La Constitution chypriote d'Alexandre IV (1260) consacre l'état de dépendance où est tenu le clergé grec, mais, une fois la domination latine disparue (1571), il en restera toujours le souvenir : les Grecs devront ailleurs, autant que possible, être soumis aux Latins.

Croirait-on que le Concile de Florence a contribué, lui aussi, à développer l'uniatisme ? Le célèbre décret aux Arméniens n'a évidemment un caractère strictement obligatoire que dans sa partie dogmatique. Pour le reste, c'est un simple exposé des pratiques de l'Eglise romaine : mais cette distinction, que l'on ferait sans peine aujourd'hui, échappa de bonne heure. Les Arméniens avaient demandé d'être instruits de la foi et des usages de Rome : rien de plus. On ne vit plus dans ce décret qu'un document à la fois dogmatique et juridique : ce qu'il indiquait en matière disciplinaire et liturgique, sans entendre l'imposer, fut bientôt regardé comme obligatoire, et l'est encore parfois.

Au seizième siècle, les évêques de l'Italie méridionale sont amenés à se préoccuper des Grecs qui abordent encore çà et là dans leurs diocèses, et surtout des Albanais qui viennent d'arriver. Ni les uns ni les autres ne sont catholiques. Ils professent diverses erreurs : il importe que ces erreurs ne se propagent pas parmi les Latins, et un zèle bien entendu demande que l'on fasse rentrer Grecs et Albanais immigrés dans le giron de l'Eglise.

Mais cette fois le contact avec l'ancien Orient a été complètement perdu. Clément VIII confie l'affaire à la première Congrégation de la Propagande, dont ce fut la dernière occupation avant sa disparition. Naturellement, on va aux précédents, et l'on retrouve la décrétale d'Innocent IV. C'est elle qui va servir de base pour la compilation de l'Instruction Clémentine de 1595, destinée aux évêques latins qui ont des Grecs dans leurs diocèses. On y reconnaît son influence, celle du Décret aux Arméniens, et la situation est encore compliquée par la préoccupation légitime d'empêcher les Latins de suivre le rite des Grecs, vu la foi douteuse de ces derniers et les fréquentes visites en Italie d'évêques non en communion avec Rome. Toutes les mesures restrictives de cette Instruction n'ont ni d'autre origine, ni d'autre but.

Le malheur voulut qu'on l'oubliât, une fois ces Grecs et ces Albanais devenus insensiblement catholiques et n'offrant plus aucun danger. Des dispositions de nature essentiellement transitoires devinrent une norme juridique pour tous les cas semblables (12). Certaines de ces dispositions amènent fatalement, dans les pays mixtes, la disparition graduelle du rite oriental. Les préjugés du temps, les rivalités locales font que évêques et barons ne demandent pas mieux que d'y aider.

La fameuse Constitution *Etsi pastoralis* de Benoît XIV (1742) est en réalité un adoucissement de l'Instruction Clémentine. Mais on a tellement pris l'habitude de la regarder comme la norme des relations mutuelles entre les deux Eglises que l'on cherche à l'étendre partout, en Pologne, en Hongrie, même dans l'Orient asiatique. Il faudra l'*Orientalium* de Léon XIII (1894) pour briser enfin ces chaînes et abattre ces restrictions que rien ne justifie plus. La force de la tradition juridique est cependant telle que, lorsqu'il s'agit de donner une organisation aux Ruthènes des Etats Unis, c'est encore à l'*Etsi pastoralis* que l'on songe : l'*Ea semper* (1907) n'est, somme toute, qu'un nouvel adoucissement de l'*Etsi pastoralis.* Mais les idées ont fait leur chemin : les restrictions sont encore trop nombreuses : en 1914, les dernières barrières tombent ; l'érection de l'éparchie italo-albanaise de Lungro (1919) réduit pratiquement à presque rien ce qui reste de l'*Etsi pastoralis,* au moins pour la Calabre, en attendant que les circonstances permettent d'en faire autant pour la Sicile. Enfin, Benoît XV a rendu aux prêtres de rite byzantin exerçant le ministère en Italie le privilège de pouvoir administrer la confirmation, tout comme en Orient. Que reste-t-il ? Le canon 823 du Code, qui défend aux prêtres latins de célébrer sur l'antimension : avouons au moins que, en ce qui nous concerne, il ne nous gêne pas du tout.

29. — « Fort bien, mais il reste le bref de Pie IX du 13 mai 1874, adressé précisément au métropolite de Halyc, et qui condamne en propres termes toute tentative de purification du rite uniate » (13).

Ici encore, que l'on veuille bien ne pas oublier l'histoire. Depuis 1839, il ne restait plus, dans les provinces occidentales de l'Empire russe, habitées en majorité par une population, soit de Russes Blancs, soit de Petits Russes — on dirait aujourd'hui Ukrainiens — que la seule éparchie de Kholm. Les autres avaient été détruites par une série de manœuvres savantes ayant duré un demi-siècle. Le but avoué avait été de les faire rentrer dans la seule vraie Eglise du point de vue du gouvernement russe, l'Eglise orthodoxe non catholique. Le but réel au contraire était tout simplement de diminuer dans ces régions l'influence polonaise. L'Eglise uniate, avec son rite bâtard, son absence de conscience natio-

nale, apparaissait comme une emprise du polonisme sur la nationalité russe. L'Eglise catholique était regardée comme un instrument de polonisation. Pour arrêter celle-ci, pour russifier davantage ces populations, il fallait s'attaquer en premier lieu à la race ruthène, foncièrement russe d'origine bien que moins mélangée du point de vue ethnique et parlant l'un des trois grands dialectes du russe. Une fois celle-ci ramenée au véritable bercail de la nationalité russe, on songerait à russifier les Polonais, si l'on pouvait. Dans tout cela, la religion n'était qu'un moyen d'atteindre un but politique.

Tous les moyens, et les plus mauvais, furent mis en œuvre. Désorganisation des éparchies, ruine de l'Ordre des Basiliens, défense d'avoir des rapports avec Rome, encouragements de toute sorte donnés aux ecclésiastiques les plus tarés, habile utilisation de la communauté de rite et de la faiblesse que causait à l'Eglise ruthène la condition sociale de ses prêtres, à peu près tous engagés dans les liens du mariage. Finalement, après avoir réussi à faire monter sur les sièges épiscopaux encore subsistants des évêques indignes, il ne fut pas difficile au gouvernement de faire signer par les gens à sa dévotion l'acte d'apostasie de 1839. Une persécution violente fit le reste. Mais la résistance du peuple fut telle — aujourd'hui encore il n'est pas antipathique à l'Union — que l'on n'osa pas aller plus avant. La révolte inconsidérée des Polonais en 1830-1831 — les temps n'étaient pas mûrs pour la résurrection de la Pologne — avait encouragé le gouvernement à aller vite : celle de 1863, tout aussi imprudente et prématurée, causa une recrudescence de mesures russificatrices, et selon la même marche, par les mêmes moyens.

L'instrument du gouvernement fut un ambitieux, Marcel Popiel. Nommé par le pouvoir civil seul administrateur du siège vacant de Kholm, il répéta exactement ce qu'avaient fait avant 1839 les Siemasko et les Zubko, et débuta par une brusque purification du rite. Il était évident qu'une telle mesure, bonne en soi, était alors tout à fait inopportune. Pie IX l'interdit : il eut raison.

Il n'en est pas moins vrai que si l'altération du rite n'avait pas eu lieu, le gouvernement russe avait un prétexte de moins. Cela, le bref de Pie IX ne pouvait pas le dire : on n'en aurait même pas eu l'idée à cette époque. Il nous sera bien permis d'ajouter que nul n'était en mesure à Rome, à cette époque,

de dire au juste en quoi consistait cette hybridisation liturgique.

Aujourd'hui, les circonstances ont changé. L'idée d'Union se fait jour partout. Le rite uniate est un scandale pour les orthodoxes de bonne foi. Si nous avons perdu tout récemment quarante mille catholiques dans la Podcarpathie orientale, c'est en partie à cause de ces altérations rituelles. Les missionnaires de l'orthodoxie en ont habilement tiré parti pour appuyer leurs dires contre la campagne magyarisante poursuivie au temps du joug hongrois par Budapest. Supposons que le régime tsariste parvienne à se rétablir en Russie : supposons qu'il redevienne persécuteur. Faut-il lui laisser ce nouveau prétexte ? Les Ukrainiens de Galicie, qui, avec des Latins arriérés, sont les seuls à soutenir encore le rite uniate, devraient bien regarder un peu au delà de leurs frontières provinciales et entrevoir l'avenir. L'uniatisme est un état, de sa nature, intermédiaire : il ne peut rester tel quel, l'histoire le montre. Il doit, ou aboutir à son terme fatal, la latinisation complète, ou revenir en arrière. Il est faux que l'Union avec Rome soit un pont pour passer au latinisme, mais il est parfaitement exact que ce pont est l'uniatisme. Quand les orthodoxes le disent, ils ont raison : leur tort est de confondre *Union* et *uniatisme*. Comment ne le feraient-ils pas, quand ils n'ont sous les yeux que ce dernier (14) ?

VI

Nous supposons le lecteur convaincu. Mais comment procéder pour supprimer l'uniatisme ?

30. — Tout d'abord, il faut le vouloir. Dans la plupart des cas, nous l'avons vu, ce sont les circonstances qui nous ont comme forcés à nous uniatiser. La pression latine a existé, elle existe encore, mais dans une proportion minime : elle est condamnée par Rome, démentie par les principes posés par Léon XIII, par les actes bien positifs de Pie X, Benoît XV, Pie XI surtout. Ceux qui continuent à latiniser, ne fût-ce qu'indirectement, à uniatiser, se mettent, la plupart du temps sans s'en douter, en état de rébellion contre les directives du Saint Siège.

Le premier effort doit venir de nous-mêmes. Instruisons-

nous, étudions notre théologie, notre droit canonique, notre histoire, notre liturgie, notre archéologie, notre mystique. Les Occidentaux, qui ont la science, la méthode de travail, des ressources plus abondantes que les nôtres, nous fournissent chaque jour des ouvrages excellents. Acceptons-les, lisons-les, Nous n'avons pas assez de vie intellectuelle : dans certains pays, nous n'en avons pas du tout. On trouve de l'argent pour toute espèce de dépenses, voir même de vanité : on n'en trouvera pas pour se procurer des livres, fonder et entretenir des écoles, envoyer des jeunes gens se perfectionner à l'étranger ?

31. — La plupart du temps, nous ne sommes pas encore en mesure de former nous-mêmes notre clergé : il nous faut recourir à des instructeurs européens. Assurément, ils ont vis-à-vis de nous, puisqu'ils assument provisoirement cette charge, un devoir grave : nous le dirons tout à l'heure, mais de notre côté nous avons celui de les soutenir. C'est une honte pour un peuple de ne pas suffire même aux frais de l'entretien de son propre clergé, de l'éducation de ses séminaristes. Il y a là toute une mentalité à changer, trop entretenue par les aumônes de l'Occident. C'est à notre classe dirigeante — et il n'est presque pas de pays où nous ne commencions à en avoir une — de changer cette mentalité, en donnant l'exemple.

Ces instructeurs, de leur côté, doivent se pénétrer de plus en plus que leur devoir strict est, non pas d'adapter leurs séminaristes à leur culture, à leur mentalité, à leurs rites, et, ce qui serait pire, de poursuivre auprès d'eux l'établissement d'une influence politique, mais de s'adapter eux-mêmes à la langue, à la mentalité, au rite oriental auquel ils doivent sacrifier le leur. Ils doivent prévoir le moment où leurs anciens élèves devront être appelés à enseigner, non plus seulement la langue dite « indigène », mais la philosophie, la théologie et les autres sciences ecclésiastiques. D'accord avec les évêques, ils doivent s'efforcer d'en préparer graduellement quelques-uns à ce rôle. Un jour viendra où eux-mêmes, qu'ils le veuillent ou non, devront se retirer. Ils doivent non pas chercher à retarder à l'infini ce jour, mais le hâter. Ce qui se fait de plus en plus dans les pays de missions auprès des païens doit se faire dans les pays chrétiens de rite oriental.

32. — Que les missionnaires qui s'occupent d'œuvres orien-

tales ou destinées aux Orientaux comprennent enfin qu'ils doivent, sinon passer eux-mêmes à notre rite, ce qui n'est toujours ni prudent ni pratique, et ne peut être le lot que d'individus exceptionnellement doués, du moins s'y adapter le plus possible. Et nous n'entendons pas seulement le rite liturgique, mais encore et même surtout la mentalité. Qu'ils cessent de regarder un peu moins vers leur pays et un peu plus vers le nôtre, puisque c'est pour ce dernier qu'ils travaillent. Que là où notre clergé a réussi à établir des œuvres, des confréries, des écoles, des collèges propres, ils bornent leurs soins à d'autres ministères, aux Européens ou aux Latins, ou qu'ils se retirent. Le principe de la séparation des œuvres doit être nettement appliqué : pour les uns, des œuvres purement latines, pour les autres, des œuvres aussi orientales que possible (15).

33. — Que surtout l'obéissance aux prescriptions de la Constitution *Orientalium* de Léon XIII soit un peu plus réelle. Lorsque, dans une école tenue par des Latins, nos enfants ont atteint un certain chiffre, ils doivent être conduits aux offices dans nos églises. Il est facile, avec un peu de bonne volonté, de se mettre d'accord avec le clergé local. Que l'on ne voie plus se répéter des faits comme celui-ci, dont nous garantissons l'authenticité : une église latine n'aurait pas cinq fidèles propres le dimanche, si on n'y conduisait les élèves d'une école tenue à la vérité par des Latins, mais fréquentée uniquement par des Orientaux, qui doivent, pour s'y rendre, passer devant la porte de la cathédrale de leur propre rite ! Que cette situation doive cesser, nos fidèles doivent le comprendre et l'exiger. Le jour où, devant les réclamations unanimes des parents ayant su s'organiser, ces écoles rebelles aux directives du Saint Siège se videront peu à peu, cela ne sera pas long à changer.

Que là où il y a des élèves de plusieurs rites, de deux au moins, celui des Latins n'ait pas tous les privilèges honorifiques et les autres un rang secondaire et en quelque sorte toléré. Pendant que l'on célèbre en grande pompe, à l'autel majeur parsemé de fleurs et de lumière d'un grand collège latin, une messe solennelle en rite romain, le prêtre oriental lit à voix médiocre sa liturgie sur un autel latéral. Dans un ouvrage récent, un prêtre français, citant le récit de voyage

d'un académicien, parle d' « une église dans laquelle l'autel principal est de rite latin; sur les autels particuliers, on célèbre dans la langue des peuples en communion avec l'Eglise romaine, qui paraît ainsi comme une mère au milieu de ses enfants barbares » (L. A. MOLLIEN, *La prière de l'Eglise*, Paris, Letouzey, 1924, t. I, p. 35, en note). Evidemment, cet auteur est de bonne foi : il rapporte ce qu'il a lu. Il ne comprend pas qu'une telle pratique nous humilie, nous rabaisse, et que de telles paroles nous font l'effet d'un coup de cravache en plein visage ? Si on a trouvé des ressources pour bâtir une église magnifique, on peut en trouver pour deux ou trois chapelles ; ou que tout au moins chaque rite jouisse à son tour de l'autel principal, dûment accommodé, autant que faire se peut, aux exigences légitimes de tous ceux qui sont là dans leur propre pays !

34. — Il faut ensuite éliminer graduellement les hybridismes. Cela, ce doit être notre affaire. Cette suppression doit se faire lentement, mais avec une résolution tenace. Dans certains pays, il faudra une trentaine d'années pour tout ramener à un rite pur. Cette lenteur est l'une des conditions du succès, mais il faut que l'action soit continue et inlassable jusqu'à pleine obtention du résultat désiré.

35. — Ensuite, il y a la manière. Il ne faut pas heurter trop violemment les habitudes de la population et du clergé. Chaque fois qu'une pratique de rite vicié est attaquée, il faut lui opposer une pratique analogue de rite pur. Le meilleur moyen d'y arriver sera toujours en premier lieu l'exemple, surtout lorsqu'il vient de haut — et actuellement il vient de Rome elle-même — et ensuite une éducation ecclésiastique inspirée de saines traditions rituelles, canoniques, théologiques et pastorales. Quelquefois même, il faudra modérer le zèle de certains qui, par manque de jugement ou de prudence, voudraient aller trop vite. Là où l'élimination doit se faire sans tarder, c'est dans les éditions nouvelles des livres liturgiques.

Cela ne veut pas dire qu'il ne soit pas nécessaire de procéder à une saine évolution liturgique et ascétique. Nous en avons déjà donné des exemples. Ce qu'il faut conserver à tout prix, c'est l'esprit du rite oriental, parfois profondément différent de celui du rite romain, et surtout de la forme moderne

de certaines dévotions. On peut parfaitement développer le culte du Très Saint Sacrement, par exemple, sans introduire saluts, exposition permanente, liturgies devant le Saint Sacrement exposé. Cela n'empêche nullement, à certains jours et dans les pays mixtes, la participation en commun à certaines solennités, les processions par exemple.

36. — Surtout, ne profanons pas le rite oriental en provoquant des exhibitions théâtrales, ou en acceptant d'y participer, dans des églises qui ne s'y prêtent nullement, en mélangeant plusieurs rites dans un bariolage souvent fantaisiste de costumes et de couleurs qui semble n'avoir pour but que l'amusement du bas peuple. Il y a des manifestations qui, à ce point de vue, auraient besoin d'une surveillance plus stricte.

Et puis, cessons d'employer, en parlant de nous-mêmes, des expressions comme « Uniates, catholiques unis, Grecs-unis », etc., et exigeons qu'on ne les emploie pas à notre égard. Disons au moins « catholiques du rite oriental, catholiques du rite byzantin, arménien, etc. ». L'*Annuario Pontificio,* publié à Rome, sous la surveillance du Saint Siège, nous donne l'exemple. Il n'y a même pas d'inconvénient à ce que nous nous disions « orthodoxes catholiques », car orthodoxes, nous le sommes, et catholiques, nous le sommes aussi. Nos frères séparés verront alors que l'on peut être catholique tout en restant orthodoxe, et nous ne perdrons pas un nom qui est la gloire de toute l'Eglise. Les mots ne sont rien : tout dépend du sens qu'on y attache.

Cessons de nous déguiser en Latins, puisque nous ne le sommes pas. Nos ornements, notre costume, nos insignes sont tout aussi majestueux et tout aussi décoratifs que ceux des Latins. Nous n'avons même pas le droit de le faire, pas plus que les Latins n'ont le droit d'adopter nos usages. A chacun les siens. Un seul défaut aura à en souffrir : la vanité; ne le regrettons pas.

37. — Enfin, développons parmi nous la salutaire pratique du célibat, ce que l'uniatisme n'a jamais su faire. Nous ne faisons pas appel ici à des considérations mystiques, qui ont assurément leur valeur, mais que nous ne voulons pas employer. Comme toute notre Eglise, nous ne voyons pas une incompatibilité foncière entre le sacerdoce et le diaconat d'une part,

l'état de mariage de l'autre. Mais les contingences de la vie ont changé : le mariage peut être bon encore pour un diacre *d'office,* qui ne doit jamais arriver au sacerdoce — encore une institution que l'uniatisme à ruinée (16) —; pour un prêtre, il ne peut s'accommoder, dans les conditions de la vie moderne, de l'exercice d'un vrai zèle. Il ne s'agit pas d'introduire brusquement le célibat : ce serait une grosse imprudence; il ne s'agit pas de viser à la promulgation future d'une loi le prescrivant, comme dans l'Eglise latine : notre législation a ses avantages dans certains cas particuliers. Mais l'ordination des gens mariés doit devenir chez nous, quand il s'agit des prêtres, une exception. Le jour où la grande masse de notre clergé sera vierge, nous serons vraiment sur un pied d'égalité avec le clergé latin.

Développons chez nous la vie religieuse active, aidons à la restauration du monachisme pur, cette colonne séculaire de notre Eglise. Là où il faut réformer, mettons-nous y résolument, et, si nous sommes religieux, sachons aider à une réforme devenue nécessaire. Imitons ce qu'eut la vertu de faire chez les Ruthènes de Galicie le hiéromoine Clément Sarnickyj, pour ne citer qu'un défunt. Dans tel ou tel de nos pays, un monachisme en décadence est un sérieux obstacle au progrès de toute une communauté.

Quand nous nous serons réformés nous-mêmes, quand nous aurons supprimé l'uniatisme sous toutes ses formes, alors, mais alors seulement, nous pourrons parler efficacement d'Union des Eglises, et nos anciens *Uniates* pourront en être les instruments.

Rome, 4 janvier 1927, fête des soixante-dix Disciples de notre Seigneur, Dieu et Sauveur Jésus-Christ.

NOTES

(1) Tel est encore le sort de ceux que l'état insuffisant de nos séminaires oblige d'envoyer se former dans les établissements latins.

(2) Cette influence s'est étendue même aux orthodoxes. La cathédrale de Sremski Karlovci est celle du Patriarcat serbe dissident; la cathédrale de Belgrade elle-même est du même style. Il est assez curieux de constater comment un peuple intelligent et éminemment artiste comme les Roumains n'a rien trouvé de mieux, pour édifier la nouvelle cathédrale

de Iasi, que de faire appel à un architecte italien qui a dessiné le plan d'un mauvais pastiche des basiliques modernes de son pays, et cela à deux pas de la splendide église des Trois Hiérarques, tout près de la Bucovine, si riche en monuments du plus pur art byzantino-roumain. Ce n'est d'ailleurs pas la seule infiltration uniate que les orthodoxes aient accepté : nous en signalerons quelques autres.

(3) Bien plus : qui nous dira d'où peut venir l'usage singulier des Roumains catholiques de l'Ardeal, qui ont toujours, dans leurs cérémonies pontificales, deux clercs habillés à la latine et revêtus du surplis ? Il est assez singulier que ce soit précisément dans les pays où nos prêtres se comptent par milliers, en Ardeal et en Galicie, que l'usage du disque eucharistique de forme spéciale a disparu, alors qu'il était si simple d'en faire fabriquer, vu que l'écoulement en est assuré. Au lieu de cela, on a adopté la patène latine, tout à fait incommode avec nos nombreuses parcelles — que les Ruthènes ont d'ailleurs presque entièrement supprimées — et l'emploi du pain fermenté. Dans bien des endroits, le voile du calice a été remplacé par la palle latine. — Comme exemples des infiltrations uniates même dans l'Eglise orthodoxe, nous pouvons citer l'emploi du dais, réservé dans le rite romain au Très Saint Sacrement, mais que les orthodoxes, aussi bien que les Uniates, emploient dans toutes les cérémonies solennelles où figure l'évêque; l'usage d'une grosse clochette, que l'on sonne chez les Serbes orthodoxes et chez les Roumains orthodoxes de Transylvanie au moment de l'épiclèse; le port, par les évêques, d'une véritable calotte rouge et du chapeau hongrois à glands, tout comme les évêques latins; le filetage, jusqu'à la ceinture, de la soutane, l'emploi des ceintures rouges, sans franges il est vrai. Tel était le désir de s'égaler aux Latins maîtres et seigneurs, que le clergé orthodoxe lui-même n'a pas su y résister. La kalimavka de velours violet, que portent en Russie les protoprêtres, et qui de là est passée aux *vartapets* arméniens, est une imitation des insignes des prélats polonais, mais au moins elle est orientale. En Roumanie, il y a toute une gamme de couleurs pour cette coiffure, selon les dignités. C'est du plus curieux effet, mais cet effet n'est point beau. Il y aurait beaucoup à redire aussi sur les croix pectorales de diverses formes dont se pare le clergé russe, et récemment, à l'occasion du couronnement de Nicolas II, le Saint Synode n'a-t-il pas imaginé de faire porter par tous les prêtres, pour les distinguer des diacres, une croix pectorale non ornée ? Tout cela, ce sont de véritables abus que nous autres catholiques devons nous appliquer à faire disparaître. On pourrait en dire autant de la recherche et de l'usage des décorations séculières, aussi bien chez les dissidents que chez nous. Le sacerdoce du Christ n'est-il pas une dignité supérieure à toutes les autres ?

(4) Sans compter qu'avec ce missel, réalisation malheureuse d'une idée assez bonne en soi, certaines cérémonies sont forcément laissées de côté, si on n'a pas sur l'autel un Evangile. Un missel peut se concevoir pour la célébration en semaine, lorsque bien souvent le prêtre n'a à sa disposition qu'un clerc d'occasion : mais encore faudrait-il qu'il fût d'un format raisonnable, et divisé en deux volumes, dont l'un contenant les seuls Evangiles, resterait au milieu sur l'autel. Le mieux serait d'avoir trois livres bien faits : le Sluzebnik ou Liturgicon ordinaire, pour le prêtre; le livre des Evangiles; un troisième livre pour le clerc, contenant toutes les

antiennes, tropaires, épîtres et autres parties mobiles de la liturgie. Ce dernier pourrait être d'un format plus petit. Il est à remarquer que chez nous, à l'inverse des Latins, le prêtre qui n'a pour l'assister qu'un clerc ignorant n'est nullement tenu de dire lui-même toutes les réponses : il peut se contenter des antiennes (et encore!), des tropaires et de l'épître du jour. Mais on a purement et simplement transporté dans notre rite, et avec toute leur rigueur, l'ensemble des rubriques romaines modernes.

(5) On objectera les nombreuses indulgences attachées à toutes les pratiques modernes de la dévotion occidentale. Ne peut-on pas en demander et en obtenir d'analogues pour nos dévotions à nous ? Rome n'a jamais refusé d'en accorder.

(6) C'est là une chose qu'un Latin, habitué à voir tout venir de Rome, ou un Uniate d'éducation latine, ne peuvent que très difficilement comprendre. Le rite oriental est demeuré beaucoup plus souple, et il doit le rester.

(7) Nous en dirons autant pour les expressions dont se servent presque tous ceux qui écrivent en une langue occidentale. Ou dira le *bréviaire* au lieu de l'*Horologe*, sans penser que le bréviaire des Latins est une chose tout à fait différente; la *messe* au lieu de la *liturgie; diocèse* au lieu d'*éparchie; vicaire général* au lieu de *syncelle* ou *protosyncelle;* au lieu d'appeler un prêtre oriental *Père,* on voudra lui dire *Monsieur* ou *Monsieur l'abbé*... Les langues occidentales ont été jusqu'à présent peu rompues à exprimer nos conceptions : à des besoins nouveaux il faut des mots nouveaux. A ce point de vue, l'italien est assez souple : le français peut le devenir. Il n'est nullement nécessaire d'attendre le verdict d'une Académie. Les mots *paraclétique, épiclèse, protoprêtre, higoumène, syncelle,* n'ont-ils pas déjà obtenu droit de cité ? Qui nous empêche de dire *école hiératique, chartophylax, scévophylax, nomophylax, stichère* et *stikhar, oraire, épitrachile, omophore, Triode, Pentécostaire, hiéromoine, hiérodiacre, protodiacre, Myroblyte, Myrophore, chirotonie, chirothésie,* etc. Tous ces mots répondent à des concepts très précis, et les expriment fort bien, au lieu de recourir à des périphrases. On dira que c'est du jargon, que c'est parler grec en français. On le fait bien en médecine, en mathématiques, en physique et surtout en chimie ! C'est le vocabulaire uniate qui est un jargon informe !

(8) Il est à noter que les sciences ecclésiastiques sont enseignées partout, dans l'Eglise orthodoxe, dans la langue nationale, et que le grec, le russe, le roumain ont toutes une terminologie appropriée; l'arabe en a une aussi, susceptible d'exprimer toutes les nuances de la pensée. Ne serait-il pas ridicule, alors que tant de Pères ont écrit en grec, d'enseigner, dans un séminaire destiné à des Grecs, la théologie en latin ? Sans compter que la littérature théologique est mise ainsi à la portée des laïcs. On ne tient tant au latin, à Rome, que parce que c'est la seule langue intelligible à des élèves venus des quatre coins de l'univers, et encore certains cours se font-ils en italien : mathématiques, physique, etc. Cela ne dispense pas nos clercs de savoir le latin : il n'y a plus aujourd'hui de prêtre instruit sans cela. Cette langue figure d'ailleurs au programme de tous les séminaires orthodoxes tant soit peu sérieux.

(9) Bien des lecteurs s'étonneront de nous voir ranger les Ruthènes dans la même catégorie que les Maronites. L'hybridisation de ces der-

niers est certes beaucoup plus avancée, mais elle n'est pas encore parvenue au quatrième stade. L'abandon des ornements orientaux par les Maronites et leur conservation par les Ruthènes y est pour une bonne part. Que les Maronites reprennent les ornements traditionnels du rite antiochien, qu'ils ont conservés jusqu'à la fin du seizième siècle et dont ils gardent encore quelques vestiges, et leur rite, demeuré malgré tout très profondément oriental, aura une tout autre allure.

(10) C'est justement cette tendance, inhérente au caractère russe, qu'il y aura particulièrement lieu de surveiller si on ne veut pas voir fleurir à bref délai, dans nos groupes russes et plus tard dans la future Eglise orthodoxe-catholique de Russie, un uniatisme échevelé.

(11) Nous ne sommes même pas éloignés de croire que l'uniatisme sera tué par le mouvement liturgique occidental. Ce sera, au point de vue catholique, un de ses plus heureux résultats. Les Latins qui adhèrent au mouvement liturgique ont instinctivement horreur de l'uniatisme oriental.

(12) Et c'est là ce qui montre l'inconvénient d'une formation trop exclusivement juridique chez beaucoup de canonistes occidentaux. Ils ne s'occupent pas assez de l'histoire des lois, tout comme les théologiens purement scolastiques n'envisagent pas assez l'histoire des dogmes. L'histoire des Congrégations tenues à Rome au XVII[e] siècle pour la correction de l'Euchologe grec, dont le travail considérable fut heureusement annulé, en est un exemple frappant. Voir le début du grand traité de Jean Morin (1591-1659), *Commentarius historicus ac dogmaticus de sacris Ecclesiae ordinationibus,* Paris, 1655, en attendant la publication des documents originaux conservés à la Propagande, au Vatican et dans diverses bibliothèques romaines.

(13) C'est là le grand argument que font valoir en Galicie les tenants du rite hybride.

(14) Il ne s'agit nullement de supprimer toutes les particularités vraiment anciennes du rite de Kiev, trésor de la nation ukrainienne, si jalouse de ses traditions. Il n'y a que les latinismes à enlever. Ceux-là, on peut bien être certain que l'Eglise orthodoxe d'Ukraine ne les acceptera jamais. En s'obstinant à les conserver, les Galiciens se rendent incapables de travailler un jour à l'union de leurs propres frères de race et de langue. C'est un des aspects de l'impuissance foncière de l'uniatisme. A ce point de vue, les Basiliens sont vraiment trop conservateurs, et c'est dommage, car ils sont en passe de devenir l'élément le plus intellectuel du clergé ruthène.

(15) Actuellement, cette séparation n'existe pas. Il faudra cependant bien que l'on y arrive. Il n'y a, là encore, qu'à reprendre les directives esquissées par l'immortel Léon XIII dans son *Motu Proprio « Auspicia rerum »* du 19 mars 1896, que la mort ne lui a pas laissé le temps de faire passer en pratique. On a voulu voir dans ce document une sorte de retour sur les dispositions de la Constitution *Orientalium.* Rien de plus faux : il visait au contraire à en assurer l'exécution. On en trouvera le texte latin dans l'édition romaine des Actes de Léon XIII, dans celle publiée par la maison Desclée, tome VI, Bruges, 1900, pp. 130-135, et une bonne traduction française dans le *Bulletin de l'Œuvre des Ecoles d'Orient,* mars 1896, pp. 257-264.

(16) Depuis de longs siècles, en Occident, on ne conçoit guère un diacre

qui ne doive arriver dans un très bref délai au sacerdoce. Cela se comprend, vu le rôle presque exclusivement cérémoniel du diacre dans le rite romain. On en est arrivé tout naturellement à faire exercer son office par un prêtre ou par un clerc inférieur, avec quelques restrictions. Dans notre Eglise orientale, et surtout dans le rite byzantin, il n'en est pas de même. Le diacre chante à lui seul presque la moitié de la liturgie, et, aux vêpres ou aux matines, son rôle est assez important. Toute église orthodoxe de quelque importance a son diacre d'office; l'évêque en a toujours un avec lui. On tient beaucoup à avoir un diacre de belle prestance et pourvu d'une voix forte et mélodieuse. Sa présence rehausse énormément la pompe déjà si impressionnante de nos offices. Assurément, le diacre ne jouit pas du prestige qui s'attache au sacerdoce : en Russie, c'était un fait courant parmi les élèves du Conservatoire de musique et de chant, d'hésiter parfois entre le théâtre et l'office de protodiacre auprès de quelque grosse église. Jamais un prêtre n'aurait l'idée de remplir l'office de diacre, et même l'esprit du droit canonique oriental le défend. Chez nos Uniates, il n'y a plus de diacres d'office : c'est une prêtre qui, en quelques rares occasions, en accomplit les fonctions, sans communier, naturellement; quelquefois même c'est un clerc tout à fait inférieur. Le diaconat d'office est une institution à rétablir. Le diacre peut fort bien enseigner dans l'école paroissiale, faire le catéchisme, tenir les registres, etc. Point n'est besoin qu'il soit célibataire, ni qu'il ait fait des études théologiques approfondies. Dans certains cas, il pourrait même ne pas être astreint au port habituel de l'habit ecclésiastique. Cela déroute les idées de l'Occident, mais pas du tout celles de l'Orient. Il va sans dire que, d'après la discipline orientale, le diacre, pas plus que le prêtre, n'est tenu à la récitation privée de l'office comme en Occident et comme dans l'usage uniate. Un excellent chrétien, père de famille exemplaire, acceptant l'obligation de ne pas se remarier, pourvu d'une instruction religieuse suffisante, peut parfaitement recevoir l'ordination du diaconat. Mais il doit être entendu qu'il ne sera jamais ordonné prêtre. Somme toute, le diacre est, dans la conception orientale, ou un candidat au sacerdoce, ou un chantre de rang supérieur. Dans les monastères ou les instituts religieux voués à la vie active — car il nous en faut — le rétablissement de cette institution ne souffre aucune difficulté.

IMPRIMERIE J. DUCULOT, GEMBLOUX (BELGIQUE).

IRÉNIKON

Revue mensuelle.

IRÉNIKON-REVUE MENSUELLE : Paraît de Pâques à Décembre chaque mois en fascicules de 32 pages in-8°. La Revue étant mensuelle trois numéros seront doublés (64 pages) de façon à former à la fin de l'année un volume de 384 pages (14 × 21).

(Un hors-texte artistique contenu dans chaque numéro de la Revue formera chez nos abonnés une petite galerie d'art oriental.)

IRÉNIKON-COLLECTION : Pendant les trois mois de janvier, février et mars époque où la Revue est suspendue, paraît chaque année une collection de 10 brochures formant un second volume de la Revue; série d'études et de documents plus spéciaux qui trouveraient difficilement place dans un bulletin destiné à une plus large vulgarisation.

Conditions d'abonnement :

Irénikon-Revue et Collection (I.R.C.)		Irénikon-Revue (I. R.) ou Irénikon-Collection (I. R.)	
Belgique	30 fr.	Belgique	15 fr.
Etranger	10 belgas.	Etranger	5 belgas.

Le numéro séparé de la Revue ou de la collection d'études 2,00 fr.
Etranger . . . . 0,50 belga.

Pour les ecclésiastiques	I. R. C. . . .	20 fr. ou 8 belgas.
et les étudiants :	I. R. ou I. C. .	10 fr. ou 4 belgas.

AVIS. — La collection complète de la Revue (9 numéros), une fois l'année écoulée, se vend avec 50 % de majoration.

Les personnes qui n'ont pas souscrit à Irénikon-Revue *ou à* Irénikon-Collection *payent la collection complète des* 10 *brochures avec* 50 % *de majoration*

DIRECTION ET REDACTION :

IRÉNIKON, Prieuré d'AMAY-s/Meuse (Belgique)
COMPTE CHÈQUES : BRUXELLES, 1612.09

ADMINISTRATION :

M. J. Duculot, Editeur à Gembloux (Belgique)
COMPTE CHÈQUES : BRUXELLES, 12.851 — PARIS, 800.12

Dépôt de Paris : 4, rue Cassette VI
COMPTE CHÈQUES : PARIS, 67577.

On s'abonne à ces adresses, les paiements se font au compte de M. Duculot.

IMPRIMERIE J. DUCULOT, GEMBLOUX (BELGIQUE).